

11bis/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Présents :

Nathan ARSAC, Laurence BERTRAND DORLEAC, Cécilia BAEZA RODRIGUEZ, Audrey BANEYX, Fabrice BOUDJAABA (départ à 10h51, procuration à Frédérique LEICHTER-FLACK), Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Léon FLACHAT-BERNE, Damien GARCIA, Louise GARNIER, Yannig GOURMELON (départ à 11 h 29), Florence HAEGEL, Sukriti ISSAR, Adrien LEHMAN, Frédérique LEICHTER-FLACK, Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 10 h 10, procuration à Pascale EISENBERGER)), Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Maxime PONTEY, Robin POUVREAU, Xavier RAGOT, Mathilde SEITHER LINHARDT, Catherine SUEUR (départ à 11 h 15, procuration à Laurence BERTRAND DORLEAC), Dominique TAFFIN, Zélie TREBOUTA, Louise WAGENER, Nina WLOCZYSAK.

Absents ou excusés :

Marie BURGUBURU (procuration à Yannig GOURMELON), Jean-François HUCHET (procuration à Laurence BERTRAND DORLEAC), Bathylle MISSIKA (procuration à Yannig GOURMELON),

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Stéphanie DAMERON	Professeur des universités à Dauphine
Anne-Solenne de ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Nathan HAÏK	Directeur du cabinet du Directeur de Sciences Po
Alban HAUTIER	Secrétaire général de Sciences Po
Caroline JASSON-GRAMUSSET	Directrice financière
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Clément LE RUYET	Rectorat de Paris
Christine MUSSELIN	Directrice scientifique
Luis VASSY	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Avis sur la proposition de budget 2025 de l'Institut d'études politiques de Paris	2
II. Désignation de deux personnalités extérieures membres du Conseil de l'Institut	9
III. Proposition d'évolutions relatives à l'administration en 1 ^{re} année du Collège universitaire	14
IV. Suite désignation de deux personnalités extérieures membres du Conseil de l'Institut	28

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

La séance est ouverte à 9 h 01 par Xavier RAGOT.

Xavier RAGOT

Bonjour. Je vous propose de commencer ce Conseil de l'Institut, dont l'ordre du jour est un peu chargé, mais que nous tenterons de tenir dans un délai raisonnable. Nous avons différents points. Pour des raisons d'actualisation des listes de votants, il m'a été demandé de commencer par le budget. Et ensuite, la désignation de deux personnalités extérieures pour permettre la mise à jour des listes de votants de façon à ne pas perdre de temps. Nous aurons ensuite la proposition de dévolution relative à l'admission, enfin la présentation de l'enquête insertion 2024 et différents points divers par la suite.

**I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2025 DE L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS**

Alban HAUTIER

Bonjour à toutes et à tous. Nous assurerons cette présentation à deux voix, avec Caroline JASSON-GRAMUSSET, qui est la Directrice financière de la FNSP. Nous vous présentons donc ce projet de budget 2025, sur lequel un avis du Conseil de l'Institut est sollicité avant l'adoption du budget par le Conseil d'administration de la Fondation.

Deux remarques de méthode avant de rentrer sur le fond du budget. J'ai conscience que ce budget peut être difficile à appréhender pour les nouveaux membres, avec notamment deux spécificités dans notre environnement. D'abord, il s'agit du budget d'une fondation. Nous avons cette distinction, que vous retrouverez dans la présentation, entre les fonds libres et les fonds affectés. Les fonds affectés représentent à peu près 17 % du budget. Ce sont des ressources contractuellement destinées à un usage spécifique : une subvention sur un contrat de recherche, du mécénat pour un projet, où la comptabilisation entre la recette et la dépense ne se fait pas au même moment. Vous verrez, tout au long de cette présentation, la distinction entre fonds libres et fonds affectés. Lorsque c'est sur fonds affectés, cela ne pèse pas sur le résultat. Il faut retenir que les charges et les produits s'équilibrent. La deuxième spécificité est que nous sommes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Beaucoup de produits sont encaissés avant d'être dépensés – c'est un peu lié à cette notion de fonds affectés. Que ce soit sur des contrats de recherche, y compris sur du mécénat, il y a une distinction entre la trésorerie, ce que l'on appellerait le *cash*, et la recette en comptabilité générale en droits constatés.

Ces deux précisions faites, je rentre dans la présentation. Nous vous présentons un budget 2025, avec des ressources en hausse de 6 millions d'euros environ, un peu plus de 2,6 % ; et des dépenses qui croissent un peu moins vite. Le résultat prévisionnel s'établirait à 4,3 millions d'euros. Ce résultat prévisionnel de 4,3 millions d'euros peut sembler significatif. Il faut le rapporter à la masse totale du budget. C'est un peu moins de 2 %. C'est un équilibre que nous pourrions qualifier de légèrement positif. Traditionnellement, nous vous présentons le budget qui est un compte de résultat. C'est là-dessus que les instances délibèrent. Mais pour mémoire, nous vous mettons quelques éléments de bilan, notamment le rappel de la dette bancaire qui, en fin d'exercice 2025, s'élèverait à un peu plus de 161 millions d'euros. Elle est remboursée en 2025 à hauteur de 6,8 millions d'euros. Le *trend* est à peu près le même chaque année, un peu moins de 7 millions d'euros d'amortissement des emprunts.

Nous vous présentons traditionnellement comment nous passons du budget révisé 2024, donc la meilleure prévision que nous ayons sur l'atterrissage 2024, à ce budget 2025. C'est ce que vous avez là, ce bridge entre les deux : en vert, ce qui améliore le résultat, en rouge, ce qui le dégrade.

Avant de détailler un peu les ressources et les dépenses, je voudrais insister sur le caractère incertain, puisqu'un budget est toujours une prévision. Cette année, peut-être davantage que d'autres années, pour plusieurs raisons. D'abord, nous avons pris une hypothèse de stabilité de la subvention de l'État. C'était la meilleure hypothèse au moment de la construction du budget, lorsqu'il y avait encore un projet de loi de finances en débat. Évidemment, tout le monde comprendra que c'est un facteur d'incertitude plus

important. Normalement, à ce stade de l'année, nous avons une notification du ministère. Malgré tout, c'est la meilleure hypothèse que nous puissions prendre à date.

Sur les partenariats, c'est le travail de la Direction, notamment de la Direction de la stratégie et du développement, de les lever. Nous avons une hypothèse de hausse des montants levés sur les partenariats d'un million d'euros, avec une composition assez différente. La ressource liée au financement de l'apprentissage est, pour une nouvelle année, très dynamique du fait, à la fois, de l'augmentation du volume des contrats et aussi de notre capacité à bien récupérer le reste à charge éventuel auprès des entreprises. Dans les partenariats, la recette d'apprentissage est donc très dynamique. Elle l'est aussi sur les fonds institutionnels, en raison d'effets de comparaison par rapport au budget rectificatif 2024. Sur le reste des partenariats, nous notons des hausses, des baisses. Les financements nationaux sont légèrement en baisse.

La troisième source importante de recettes est constituée des droits de scolarité – en ordre de grandeur, un tiers des recettes. Le montant total des recettes collectées est en hausse, pour la bonne raison que, lorsque le Conseil d'administration vote les droits de scolarité sur une année universitaire, cela se répartit pour moitié sur chacun des années civiles concernées. Sur le budget 2025, la hausse que vous voyez est liée à la hausse des droits de scolarité de l'année universitaire en cours. La stabilisation des droits de scolarité pour l'année universitaire 2025-2026 ne compte que pour moitié dans ce budget 25. Elle comptera pour moitié dans le budget de 2026. D'un point de vue purement financier, la précédente hausse des droits de scolarité porte encore un peu sur ce budget 2025.

S'agissant de l'*executive education*, de la formation continue, nous avons une hausse de la marge brute de l'EXED qui s'établirait à 30 % en 2025, avec un chiffre d'affaires en augmentation très significative. Nous récolterions les fruits du programme Boost-X, un appel à projets qui a été gagné par Sciences Po. C'est un financement national de l'ANR pour soutenir la formation continue des établissements d'enseignement supérieur. En 2025, avec 1,2 million de masse salariale qui est pris en charge par l'Agence nationale de la recherche, nous espérons récolter les fruits de la croissance de la formation continue.

Et enfin, de façon très conjoncturelle, nous notons une hausse des produits financiers. Sciences Po n'a pas de placement financier à risque, mais nous avons une optimisation de notre trésorerie. Nous plaçons la trésorerie excédentaire sur des comptes à terme, sur des livrets. Dans un contexte d'environnement de taux élevés, nous avons des produits financiers en hausse de façon conjoncturelle. Je passe la parole à Caroline pour la partie dépenses.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Sur la partie dépenses, la première variation, en rouge, est une augmentation de la masse salariale de 2,5 millions. Ces 2,5 millions se composent essentiellement de la variation sur la masse salariale administrative, en hausse de 2,2 millions. Elle s'explique à la fois par l'effet augmentation des effectifs et l'effet de nos accords. Et la masse salariale académique est en hausse de 0,5 million, avec les mêmes effets, 0,3 sur une variation des effectifs et 0,2 d'effet rémunération.

Ensuite, les enseignements sont en légère hausse de 0,3 million. Nous retrouvons dans cette hausse l'impact de la croissance de la *summer school* qui redémarre, après une petite baisse en 2024 sous l'effet des Jeux olympiques. Nous retrouvons des dépenses d'enseignement à ce titre. Puis, nous avons également l'augmentation au titre des dépenses de doctorants.

Au niveau des bourses, l'augmentation est de 1 million : 0,5 million concerne l'augmentation des bourses sur la partie de la Direction de la formation, et 0,5 million au titre des réfugiés grâce au mécénat que nous avons pu capter, notamment le mécénat de certaines grosses fondations que nous retrouvons en dépense ici, au niveau des bourses.

Sur la partie locaux, l'augmentation est de 0,7 million. En rouge, effet négatif sur le résultat. La principale variation qui pèse ici est l'augmentation des coûts de gardiennage, qui se chiffre à 0,6 million. Cette augmentation résulte de la signature de nouveaux marchés. Nous sommes ainsi généralement sur des marchés de quatre ans. La hausse provient des renouvellements au 1^{er} janvier, avec un effet inflation. Et nous avons également un effet augmentation de toute la partie événementielle et gardiennage, sous l'effet du renforcement de la sécurité.

Le fonctionnement est en légère variation de 0,1 million, donc relativement stable, sur fonds libre.

Ensuite, nous avons un impact positif sur le résultat, à hauteur de 0,4 million, lié aux amortissements et charges diverses et financières. Dans cette variation de 0,4, à noter un effet un peu atypique de

0,7 million au titre des amortissements. Dans le budget révisé 2024, nous avons eu une charge exceptionnelle au titre d'une correction d'estimation sur un amortissement, effet que nous ne retrouvons pas cette année, et, dans la variation, cela vient générer un impact positif. Puis, vous avez divers effets variés pour 0,2 million. Ce qui nous amène à un résultat de 4,3 millions d'euros.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur le budget ?

Adrien LEHMAN

Certains d'entre vous savent de quel sujet je vais rapidement parler, il s'agit évidemment de la question de la rémunération des chargés d'enseignement vacataires. Nous restons avec des chargés d'enseignement qui assurent de l'ordre de 90 % des heures de cours, pour 8 % des dépenses. Il me semble que ce budget ne reflète pas complètement la réalité de la contribution à la valeur ajoutée de l'école d'un certain nombre d'intervenants, même si je comprends les contraintes budgétaires très lourdes qui pèsent sur l'établissement, et aucune prise en compte de l'inflation depuis tout de même quelques décennies maintenant.

Et je voudrais signaler – c'est un retour que j'ai eu souvent cet automne – que, en parallèle, les tâches que nous demandons d'accomplir aux enseignants sont en significative augmentation. On nous demande bien entendu de nous former régulièrement pour contrer un certain nombre de risques qui sont parfaitement légitimes, pour mieux accueillir nos étudiants en situation de handicap, pour lutter plus efficacement contre les violences sexistes et sexuelles. Ce sont des formations évidemment très importantes. On nous fait participer régulièrement à des tâches de *reporting* ou de remontées d'informations – sur lesquelles nous n'avons pas toujours de feedback, et même jamais, en ce qui me concerne –, à des tâches de coordination administrative aussi, dans la répartition des copies, la distribution à la fin du semestre, à un certain nombre de réunions. Et c'est vrai que lorsque je compare le budget de Sciences Po à des budgets d'institutions privées d'enseignement, je remarque que les dépenses d'enseignement représentent plutôt un tiers du budget. Lorsque je nous compare à des établissements comme l'IGPDE, l'Institut public de Bercy, je vois qu'ils arrivent à rémunérer ces tâches complémentaires et ainsi à accroître la rémunération des enseignants.

Et puis, l'année dernière, nous avons évoqué l'amélioration de la rémunération de certains enseignants de langue. Je n'en vois pas mention cette année, dans le budget. Et plusieurs enseignants se sont émus auprès de moi, cet automne, puisque j'avais tout de même fait l'annonce auprès des enseignants concernés, de ne pas toujours le voir sur leur bulletin de paie. Je voulais savoir où ces augmentations ponctuelles avaient été engagées et où nous en étions sur ce plan-là. Merci.

Maxime PONTEY

Une question au sujet du mécénat pour comprendre la dynamique de ce poste de recettes, puisque notamment le mécénat des particuliers affiche une diminution très forte. Dans le budget révisé, nous parlons d'un montant deux fois inférieur au budget initial. En revanche, le budget initial pour 2024 prévoyait une hausse de 66 % par rapport aux recettes de mécénat pour 2023. Comment pouvons-nous expliquer cette tendance ? Est-ce que les prévisions initiales étaient irréalistes ?

Simon CORDONNIER

Merci pour ces éléments. J'ai quelques interrogations, un peu dans le désordre, je vous prie de m'en excuser. La première concerne la masse salariale. Je m'en réjouis, mais on nous annonce plus 11,5 ETP administratifs. Dans le pluriannuel, nous étions sur un maximum de +5 par an. Comment sommes-nous passés de l'un à l'autre ? Et de quel poste s'agit-il ? Il serait intéressant d'avoir la répartition des postes en question. Nous la demandons de façon un peu récurrente à la DRH, mais que nous avons des difficultés à obtenir. Nous aurions besoin d'un peu plus de renseignements là-dessus.

À l'inverse, nous sommes à +2,8 postes académiques. Cela me semble être légèrement, voire largement en deçà de ce qui était prévu. Il est un peu compliqué de savoir ce qui était prévu, mais on nous parlait d'un minimum de +40 entre 2023 et 2026, mais nous ne savions pas de quel poste nous parlions. Est-ce qu'il y a une inflexion de ce point de vue-là sur la masse académique ou pas ?

Une autre question qui n'a rien à voir : je m'étonne un peu de la hausse de 600 000 € du coût du gardiennage. J'aimerais connaître le coût global du gardiennage, puisqu'il est intégré dans le coût global

des prestations, qui sont de l'ordre de 9 millions d'euros. Quelle est la part gardiennage là-dedans ? Et pourrions-nous réinterroger le modèle, d'une part sur nos besoins réels en matière de gardiennage, d'autre part, pourquoi pas, sur l'éventualité de réinternaliser ces prestations. 600 000 € de hausse, cela représente l'équivalent de 12 ETP sur ce type d'emploi. Est-ce qu'il n'y a pas une réflexion à avoir sur la nature du gardiennage dont nous avons besoin, le niveau de complémentarité avec nos collègues appariteurs, régisseurs ? Je trouve que ce coût est extrêmement significatif et interroge un peu l'institution. Enfin, une dernière interrogation sur le choix, que j'entends dans la mesure où nous n'avons absolument aucun élément confirmé à ce stade, mais le choix de ne pas intégrer de risques sur l'apprentissage. Si nous devons intégrer un risque d'apprentissage, compte tenu des pistes qui avaient été dessinées par le gouvernement, qu'est-ce que cela représenterait pour l'institution ? Est-ce que cela représenterait des montants importants ? Ou n'est-ce finalement pas si élevé que cela ? Merci.

Xavier RAGOT

Peut-être pouvons-nous esquisser une première série de réponses à ces questions assez précises.

Luis VASSY

Merci beaucoup. Je commence peut-être sur certains points de principes généraux et je laisserai ensuite Alban et les équipes compléter.

Je voudrais d'abord revenir sur le fait que ce budget est construit, comme tout ce que nous essayons de construire, sur la base des engagements pris ces derniers mois. L'engagement le plus important est tout de même celui du gel des droits de scolarité, dont vous savez que j'ai fait un axe important de mon approche. Et je me réjouis que nous ayons réussi à construire ce budget sur cette base qui correspondait, de mon point de vue, et je crois qu'il est largement partagé, à la nécessité de sortir d'un modèle très largement fondé sur l'accroissement rapide des frais de scolarité qui, à court terme, peut soulager, mais, à long terme, porte un risque très lourd sur le modèle général de Sciences Po. Avec la possibilité, si nous n'y prenons pas garde, que les capacités contributives de nos candidats et des étudiants, notamment étrangers, deviennent le critère principal de leur sélection à Sciences Po, ce qui engendrerait, je crois, un cycle très négatif pour notre institution.

Le premier point que je voudrais souligner est que nous sommes rentrés dans cette discussion en tenant cet engagement important, et qu'il faudra poursuivre autant que possible dans les années qui viennent. Ensuite, je voudrais revenir sur la question de la rémunération des chargés d'enseignement pour dire que je partage absolument le diagnostic général qui est posé, à savoir qu'entre 85 et 90 % de la charge d'enseignement, sous contrôle d'Anne-Solenne, est réalisée par des enseignants qui pèsent moins de 10 % du volume de dépenses de Sciences Po et que cette situation ne me semble pas saine.

Néanmoins, comme nous allons essayer de ne faire que des choses qui sont réalisables et tenables, je ne pouvais pas rentrer cette année en bougeant l'ensemble des variables. Mais comme je l'ai dit aux chargés d'enseignement que j'ai vu en Boutmy, il y a quelques jours seulement, je crois qu'il y a là un sujet important à traiter dans les mois qui viennent.

J'ajoute aussi que, dans les pistes que je veux que nous explorions – ce n'est pas un secret –, il y a la question, mais elle est également coûteuse, du financement de la quatrième année des doctorants, qui est également un point de débat récurrent à Sciences Po, et que j'aimerais que nous puissions trancher en examinant ce que cela pèserait exactement sur le modèle économique et les bénéfices attendus, réels, en termes d'excellence des profils que nous pourrions recruter en mettant des moyens supplémentaires dans ce registre.

Je ne vais pas répondre à l'ensemble des questions sur le mécénat, mais je voudrais simplement dire que je suppose, sous le contrôle d'Alban, que les prévisions 2024 ont été construites en 2023, c'est-à-dire avant le 12 mars 2024 et les incidents qui, par la suite, ont provoqué un départ ou des suspensions massives d'appuis des mécènes. Je rappelle ce que j'ai dit dans d'autres occasions, nos estimations de janvier à septembre, qui sont ce que nous pouvons comparer – je ne fais pas le lien avec mon arrivée le 1^{er} octobre, mais ce sont les chiffres que nous pouvons comparer – montrent, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2023 et le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2024, un retrait du nombre des mécènes individuels de 50 à 60 %. Cela montre tout de même un réel sujet d'image à reconstruire pour attirer ces soutiens extérieurs. Et je voudrais simplement dire que je m'y attache avec beaucoup de détermination. Et comme vous le savez, nous avons de premières bonnes nouvelles sur la confirmation du soutien de certains mécènes, et même l'arrivée de nouveaux. C'est la raison pour laquelle nous pouvons espérer,

en 2024, retourner à la situation *ex ante*, si nous arrivons à tenir la trajectoire d'apaisement dans laquelle nous avons réussi collectivement à nous inscrire ces dernières semaines.

Sur les ETP, je laisserai Alban répondre. Mais je suis globalement d'accord aussi sur le fait que ce déséquilibre entre emplois administratifs et emplois académiques doit être interrogé. Il y a tout de même des besoins dans certains services administratifs. Comme vous le savez, nous avons lancé avec Karen un audit des services les plus en difficulté au titre des ressources disponibles. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut regarder, avec un peu d'esprit de parcimonie, la question de l'évolution des ETP administratifs afin de dégager des marges aussi pour grandir sur notre substance, qui est d'abord intellectuelle et académique.

Sur le gardiennage et l'apprentissage, je laisserai Alban répondre.

Anne-Solenne de ROUX

Une précision pour répondre à la question d'Adrien, concernant la revalorisation des taux horaires des chargés d'enseignement de langue des niveaux 1 à 3, des chargés d'enseignement, de pratique artistique et de sport. Les taux ont été revalorisés à la suite du groupe de travail de l'an dernier de 25 % pour le sport et la pratique artistique, de 13 % pour les cours de langue niveau 1 à 3. Et c'est bien appliqué depuis septembre 2024. Cela devrait apparaître à la fin de chaque mois sur le taux horaire qui s'affiche et la rémunération qui est associée.

Alban HAUTIER

Je prends la suite sur d'autres questions qui ont été posées. D'abord, sur le gardiennage, le total de la dépense en 2025 serait de 5,2 millions d'euros. Mais attention, le gardiennage est souvent associé aux agents de sûreté qui sont devant les portes. Or, ce n'est pas seulement cela, cela comprend notamment la sécurité incendie. Et sur un campus comme celui de Sciences Po, avec plusieurs établissements recevant du public de première catégorie, les contraintes réglementaires sont très fortes sur la sécurité incendie avec la présence de PC sécurité tous les jours et 24 h/24. C'est donc une part importante.

C'est en hausse, c'est sûr, mais cela vous a été dit, nous étions, dans les années précédentes, un peu protégés par nos marchés, et durant la forte période d'inflation, nous n'avons pas ressenti dans le coût de ces contrats ce qui aurait dû se produire. Là, nous payons un peu avec effet retard l'inflation que nous avons connue sur les années précédentes.

Sur la réinternalisation, j'invite juste à se poser la question de notre rythme de scolarité. Nous avons deux fois douze semaines de cours. Le besoin pour la sécurisation d'événements ou de nos activités n'est pas du tout constant tout au long de l'année. Le recours à des prestataires offre une flexibilité très importante. Et nous vous l'avons dit, l'essentiel de la hausse est l'inflation, liée à la renégociation des marchés, et ensuite, l'événementiel. L'événementiel n'est pas que les problématiques de mobilisation étudiante, il s'agit d'événements où nous accueillons un chef d'État, des personnalités sensibles, sur lesquelles un renfort en sécurité est prévu ponctuellement. Si nous avions une réinternalisation complète de ces personnels, je pense que nous n'aurions pas non plus la capacité, pour un événement ponctuel avec un délai parfois assez court, d'un renfort d'une dizaine de personnes pour un événement très sensible.

Cela s'établit donc à 5,2 millions d'euros et cela comprend également le gardiennage des campus. Ensuite, je pense que nous sommes ouverts à essayer de maîtriser au mieux cette dépense de gardiennage, dont nous avons conscience qu'elle n'est pas dans le cœur de métier de l'institution, mais nous faisons face à des contraintes auxquelles il faut répondre.

Deuxième point sur l'apprentissage. Nous n'avons en effet pas intégré de risques, parce que, d'abord, l'essentiel des contrats d'apprentissage est conclu. Nous en avons 553 sur cette année universitaire, nous en avions 470 la précédente, et c'est consolidé. Le risque n'est pas tant sur le financement de ces contrats, ce que l'on appelle les coûts contrats, donc les niveaux de prise en charge, même s'il peut toujours se passer quelque chose de façon rétroactive. Il est plutôt sur les incitations financières que le gouvernement ou France Compétences donnent aux entreprises pour prendre des contrats d'apprentissage et des incitations à l'embauche ensuite pour des apprentis. L'effet est indirect. Peut-être que s'il y a moins d'incitation financière sur les entreprises, elles en concluront moins. Peut-être qu'elles seront plus exigeantes aussi sur le financement du reste à charge. Nous aurons une capacité à négocier, cet effet n'est qu'indirect. Nous saurions donc mal chiffrer un risque à ce stade. Mais nous avons tout à

fait conscience – et cela a été débattu les années précédentes – qu'il y a un environnement budgétaire extrêmement favorable à l'apprentissage et qui n'est peut-être pas pérenne.

Sur les postes, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Luis. Là, vous avez un chiffre qui est donné en ETPT, donc techniquement en équivalent temps plein travaillé. Il y a aussi des effets liés aux vacances de postes. Je rappelle que nous sommes en écart à l'année 2024. En 2024, les vacances de postes ont été relativement importantes. Lorsque nous disons +11,2 ETPT d'administratif, il n'y a pas forcément onze créations nettes de postes en plus, mais il s'agit aussi de vacances de postes que nous connaissions sur l'année 2024 et qui sont résorbées.

Zélie TREBOUTA

Je voulais affirmer que nous soutenons le gel des frais de scolarité et que nous saluons cette initiative qui correspond à une attente unanimement partagée dans la communauté étudiante et pour laquelle nous nous battons depuis des années. Nous notons aussi que les résultats sont loin de la catastrophe annoncée, puisque nos syndicats dénoncent partout en France des conditions d'austérité qui impose à 58 universités sur 70 de voter un budget déficitaire. Et nous ne pouvons que constater qu'à Sciences Po, les choses se passent beaucoup moins mal qu'ailleurs et beaucoup moins mal que certains ont pu l'annoncer.

Nous rappelons qu'à terme, nous sommes en faveur d'un enseignement supérieur, gratuit, accessible à toutes et tous. Ces dernières années, les frais de scolarité ont connu des hausses très importantes qui mettent en difficulté les étudiantes et étudiants et leurs familles. L'effet cumulé du passage du Bachelor vers le master peut faire doubler les frais payés. Et souvent, les familles et les étudiants sont contraints de s'endetter.

Nous demandons que la part des budgets financée par la contribution des étudiants diminue dans les prochaines années pour parvenir à l'école ouverte à laquelle nous aspirons tous. Et nous comptons sur l'engagement de Monsieur le Directeur à ce sujet.

Au-delà des questions de frais d'inscription, nous aimerions également rappeler que les scandales à répétition et l'instabilité de la Direction ont également conduit des partenaires à se retirer comme McCourt. Nous parlons ici de l'affaire des crimes de pédophilie de l'ancien Président de la FNSP et professeur à Sciences Po, Olivier DUHAMEL, des mensonges de Frédéric MION sur ce sujet et des affaires de violences conjugales de Mathias VICHERAT. Donc, des choses bien plus graves, vous en conviendrez, que des blocages d'amphithéâtre ou des manifestations, dont Sciences Po se vante d'ailleurs aujourd'hui dans son beau livre des 150 ans, lorsqu'il s'agit d'autres mobilisations. Merci beaucoup.

Léon FLACHAT-BERNE

J'avais une question concernant le centre de santé étudiant, puisque j'observe que, dans la plaquette qui nous a été partagée, il y a des recettes à hauteur de 150 000 € pour centre de santé étudiants. Qu'est-ce que ce sera exactement ? Est-ce des consultations qui devront être payées ? Quelle forme cela prend-il ?

Damien GARCIA

Merci beaucoup pour ces éléments et la mention de la D4. J'avais une question, simplement, par rapport à ce que je crois être une création, lors du budget l'année dernière, d'une commission des finances un peu restreinte, qui avait permis d'examiner un peu à l'avance les éléments du budget. J'avoue qu'un peu égoïstement, cela avait été un moment de formation en tant qu' élu. Ce qui n'avait pas totalement comblé mes lacunes en termes de connaissance de budget, mais qui avait été intéressant pour saisir un peu mieux les enjeux. Je n'ai pas tous les éléments. Peut-être que cela occasionne un peu de pression sur les équipes pour produire le budget à l'avance, mais je me demandais s'il n'était pas possible, peut-être d'envisager de reconduire quelque chose de similaire dans les années prochaines. Merci.

Xavier RAGOT

Je me permets une petite intervention. Effectivement, différents groupes de travail ont été mentionnés sur les vacataires, dont nous avons vu l'issue positive avec l'évolution de certaines rémunérations. Il y a un groupe de travail sur les finances, et différents groupes de travail, je pense, qui peuvent être proposés au sein du Conseil de l'Institut, qui est en lien avec le bureau du CVEF, pour recenser les groupes de travail les plus efficaces pour l'Institut. Ce qui sera probablement proposé au Directeur pour l'ordre du jour du prochain Conseil d'Institut. Donc, j'ai bien retenu ce groupe de travail et toutes les idées de

groupes de travail les plus efficaces, avec un nombre réduit tout de même pour que cela fonctionne bien. Nous pourrions l'envisager dans le cas du travail du Conseil d'Institut. Je m'arrête là et je laisse ensuite, bien sûr, sur la substance.

Luis VASSY

Merci beaucoup. La première intervention n'était pas à proprement parler une question, mais j'y reviens tout de même, car je ne voudrais pas laisser entendre que le gel des droits de scolarité découle d'une réponse à la pression de l'intervenante et de ceux qui la soutiennent, mais plutôt d'une vision générale du modèle de Sciences Po et de l'idée que la soutenabilité à long terme de notre modèle est liée à la modération à laquelle nous devons nous astreindre sur l'accroissement des droits de scolarité. Mais c'est bien un modèle positif, ambitieux, d'excellence que je défends, qui permet d'attirer des étudiants étrangers, y compris non-européens, susceptibles de payer des sommes importantes pour avoir le privilège d'étudier à Sciences Po aux côtés de leurs camarades français, eux-mêmes excellents, pour financer des doctorants excellents bénéficiant d'une quatrième année, des salariés excellents dont nous voyons que la masse salariale est un élément important pesant sur notre modèle et des chargés d'enseignement excellents, rémunérés à la juste valeur de leur contribution. Tout ceci est un modèle ambitieux, difficile à faire vivre, mais qui ne peut certainement pas correspondre à la vision que vous avez présentée, qui est une vision fondamentalement destructrice, disons, pour le projet de Science Po. Je veux juste faire ce point et revenir sur la question d'image pour noter que je comprends votre perception. Mais, pour ma part, dans l'ensemble des contacts que j'ai eus avec les chargés d'enseignement et avec nos partenaires extérieurs, c'est exclusivement la question de la chaîne d'événements qui a débuté le 12 mars dernier qui est évoquée comme une difficulté. Je comprends que vous ne souhaitiez pas le voir, mais je vous invite tout de même à ouvrir les yeux sur cette réalité. Je laisse peut-être Alban répondre sur le centre de santé.

Alban HAUTIER

Oui. Et sur la question de M. GARCIA. Sur l'intervention de Mme TREBOUTA, sur la comparaison avec les universités, une précision de méthode à nouveau. Les universités sont en comptabilité budgétaire. Donc, un budget en équilibre dans une université ne veut pas dire du tout la même chose qu'à Sciences Po, où nous sommes en droits constatés. Les universités ne peuvent pas s'endetter, elles financent elles-mêmes tout leur investissement, et si elles doivent rénover un bâtiment l'année N, la totalité de la dépense payée en année N est comptabilisée en année N. Lorsque nous rénovons le 56 Saints-Pères, d'ici deux ans, ce sera amorti sur plusieurs années, cela ne veut donc pas dire la même chose. C'est pour cela que nous vous avons rappelé aussi le montant de l'endettement au début. La cible n'est pas un budget à zéro pour Sciences Po, ce n'est pas possible. Ou alors nous ne pourrions pas faire face au financement de nos investissements et au remboursement de la dette.

S'agissant de la question de M. GARCIA sur la commission qui avait existé, c'était une délibération du Conseil qui ne valait que pour l'exercice 2023, donc à durée déterminée. Par ailleurs, elle n'était pas sur le budget, elle était sur le budget rectificatif parce qu'en termes de calendrier, nous ne saurions pas vous produire un budget suffisamment tôt. Et il y a une prérogative du comité d'audit de la Fondation nationale des sciences politiques pour examiner le budget. C'est assez naturel. Il s'est réuni tout juste hier, nous sommes déjà sur un séquençage assez serré. En revanche, c'était un avis sur le budget révisé pour éclairer l'avis du Conseil de l'Institut sur le budget initial de l'année suivante.

Et enfin, en réponse à la question de M. FLACHAT-BERNE sur le centre de santé, les consultations restent gratuites. Ces recettes sont liées à la transformation du pôle santé aujourd'hui en centre de santé. Justement, aujourd'hui, le pôle santé n'est pas agréé par l'Agence régionale de santé. Il n'y a donc aucun remboursement de la Sécurité sociale. L'objectif, qui avait été présenté par le précédent directeur et l'administrateur provisoire, est que les remboursements obtenus de l'assurance maladie, grâce à la transformation en centre de santé, puissent être réinvestis dans le développement de l'offre de soins. Ce sont les recettes que vous voyez, mais ce n'est pas un coût pour les patients.

Xavier RAGOT

Merci pour ces précisions. Je vous propose de passer au vote. Il s'agit du projet de résolution du budget de l'IEP que vous avez reçu, qui, dans le cadre des statuts, propose d'émettre un avis favorable à la proposition de budget 2025 de l'IEP. Le vote est non nominatif et peut se réaliser à main levée. Je vous

rappelle les règlements, parce que je les ai consultés récemment. Sauf s'il y a une demande nominale de voter sous forme électronique anonyme. Si ce n'est pas le cas, je vous propose de faire un vote à main levée. Quelles sont les procurations ?

Ismahane GASMI

M. HUCHET donne procuration à Mme BERTRAND DORLEAC, Mme MISSIKA et Mme BURGUBURU à M. GOURMELON.

Xavier RAGOT

Qui est contre cet avis ? Qui s'abstient ? Je ne vois personne. Donc, tout le monde est pour l'avis du budget. Non, il y a un vote contre. Donc, un vote contre, zéro abstention, l'avis est accepté par le Conseil de l'Institut.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable sur la proposition de budget 2025 de l'Institut d'études politiques de Paris, à la majorité des votants (1 vote contre).

II. DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Xavier RAGOT

Je vous propose maintenant de passer au point II, avec une présentation de Luis VASSY, puis quelques questions, observations, si nécessaire, avant le vote à bulletin secret qui est ici obligatoire.

Luis VASSY

Je vais faire très vite. Les CV et présentations sont clairs. Parmi les personnalités extérieures désignées au sein de notre Conseil, une est nécessairement le Président d'une assemblée délibérative sur laquelle est un de nos campus. En l'occurrence, Arnaud ROBINET, maire de Reims, où vous savez que nous avons notre campus le plus important en volume, en dehors, bien sûr, de celui de Paris. Je me réjouis qu'une telle personnalité ait accepté de nous rejoindre au sein de ce Conseil et j'en profite pour rendre hommage au travail de son prédécesseur, M. WERNER, que j'ai vu à Nancy, et qui nous a accompagnés pendant de nombreuses années. Et puis, nous devons désigner une personnalité extérieure, plutôt du monde économique, en remplacement de François HEILBRONN, dont je vous ai dit la dernière fois qu'il ne souhaitait pas poursuivre au sein de notre Conseil. Je vous propose de faire entrer Alexis MOREL, cadre dirigeant de Thalès, ancien élève de Sciences Po, au sein du Conseil de l'Institut.

Xavier RAGOT

Merci, Monsieur le Directeur. Y a-t-il des questions et observations éventuelles ?

Nathan ARSAC

Bonjour à toutes et à tous. Je veux dire simplement que, le fait que M. François HEILBRONN se soit retiré de lui-même nous surprend un peu, parce que c'est une demande qui a émané de l'Union étudiante, étant donné qu'il était élu dans les Conseils depuis quelque temps, alors même que c'était une personnalité extérieure qui ne l'était pas tout à fait, puisque professeur associé à la faculté permanente. Cette incohérence nous a surpris, et le fait que vous ne la releviez pas ne nous surprend pas.

Sur la personnalité, qui est Président Directeur général de Thales, et qui s'apprête à nous rejoindre dans les Conseils, là aussi nous savons que le choix est assez libre pour ces personnalités extérieures du monde économique. Nous savons aussi que, dans ce Conseil, nous avons des personnalités qui prônent la paix et qui travaillent chaque jour dans leur travail. Ici, nous prendrons une personnalité qui est liée au monde de la défense. La valeur ajoutée de cet élément-là nous questionne. Plusieurs ONG, par exemple, ont porté plainte contre Thales après qu'ils ont fourni des armes qui ont pu servir pendant la guerre au Yémen. Cela ne préfigure pas de la personne qui sera en face de nous ensuite, mais c'est quelque chose que nous voulions pointer.

Mathilde SEITHER LINHARDT

Je suis étudiante sur le campus de Reims. J'ai été assez surprise de la proposition de M. ROBINET au sein de ce Conseil pour plusieurs raisons. D'une part, au moment des mobilisations en faveur de la Palestine, qui se sont tenues sur notre campus l'année dernière, M. ROBINET a eu des propos particulièrement véhéments à l'égard des étudiants, notamment sur les réseaux sociaux, alors même que ces derniers étaient déjà victimes d'un cyberharcèlement assez important de l'extrême droite. Ces interventions n'ont d'ailleurs fait que renforcer ce déferlement de haine. Cela, alors même que la ville de Reims abrite une concentration assez importante de groupes d'extrême droite et groupuscules néonazis, ce que M. ROBINET sait d'ailleurs. Mais ces groupes-là n'hésitent pas à s'en prendre violemment aux étudiants de Sciences Po, tout particulièrement sur les réseaux sociaux ou même physiquement, puisqu'un étudiant s'est retrouvé à l'hôpital lors des blocus pour la réforme des retraites en 2023. Et il avait par ailleurs pris part à une dénonciation d'un soi-disant empêchement volontaire de la part des étudiants mobilisés de la tenue d'une conférence organisée par la LICRA ce jour. Et cela avait été parfaitement démenti par les étudiants, qui avaient insisté sur le fait qu'ils n'étaient pas au courant de cette conférence, qu'ils ne savaient pas que la LICRA venait ce jour. Ils avaient d'ailleurs affirmé qu'ils étaient prêts à trouver une solution pour permettre la tenue de cette conférence ou son report, le cas échéant. Il ne me semble donc pas que ce soit l'acte d'étudiants obscurantistes et dans le rejet de l'autre, comme l'indique, en ces termes, M. ROBINET.

Et il me semble que, dans la dynamique de réinstaurer le dialogue et d'entretenir un climat d'apaisement au sein de notre institution, les communications de M. ROBINET et, probablement, le regard qu'il porte sur certains ou sur tous les étudiants de Sciences Po ne semble pas absolument suivre cet objectif.

Et par ailleurs, d'après nos recherches, et sur toute la période où il a été membre de ce Conseil, il a siégé très peu de fois, à une ou deux séances près. Nous nous étonnons donc du choix de cette personnalité au vu de sa maigre contribution au sein de ce Conseil : sur un mandat de quatre ans, il a siégé une fois.

Robin POUVREAU

Solidaires étudiant.e.s rejoint les camarades qui se sont exprimés. Nous voterons contre les deux personnalités qui sont proposées. M. ROBINET, pour les raisons déjà évoquées, et aussi pour, en tant que Maire, avoir installé de la vidéosurveillance algorithmique de Thales, sans en informer personne dans sa ville. Cela ne nous paraît pas très glorieux. Mais surtout contre la personnalité du Directeur général de Thales. Là, cela nous paraît vraiment une provocation, sinon une insulte faite aux étudiants qui se sont mobilisés pour la Palestine. Vous n'êtes pas sans savoir que Thales est une des principales entreprises visées par la campagne *Stop Arming Israel*. Depuis son arrivée, Monsieur le Directeur n'a pas cessé d'être provocant vis-à-vis des étudiants. Il y a eu quatre exclusions totalement arbitraires avant de devoir revenir dessus. Là, inviter Thales dans le Conseil de l'Institut nous paraît être une provocation de plus et cela nous paraît tout sauf de l'apaisement, ou alors l'apaisement que M. VASSY sait faire, c'est-à-dire en s'imposant par la force, en ne recevant jamais les étudiants, et en ne souhaitant absolument pas trouver un entre-deux entre leurs demandes et son projet. Nous nous y opposerons donc totalement.

Sandrine PERROT

De manière très courte et peut-être un peu plus générale, je suis assez réticente aussi à la nomination de M. MOREL, non pas pour sa personne, mais effectivement pour le signal que cela envoie, et l'association d'une entreprise d'armement et de surveillance dans un milieu d'enseignement supérieur. Il me semble que ce n'est pas tout à fait les personnalités que l'on recherche dans ce cadre-là.

Luis VASSY

Je vais dire un mot. En une seconde, je ne reviendrai pas sur les considérations sur les uns ou les autres, si ce n'est pour me réjouir que des personnalités d'aussi haut niveau veuillent bien rejoindre ce Conseil. Je pense que nos étudiants, notamment ceux qui sont dans la filière défense sécurité – ils sont très nombreux à Sciences Po – apprécieront aussi que nous tenions compte de leur propre investissement. Je sais que ce sont des domaines dans lesquels nos étudiants sont aussi nombreux à se projeter. Je crois que nous devons former près de 80 % des commissaires de police qui passent le concours. Et nous avons un master PSIA sur les questions de sécurité.

Mais au fond, les personnes que nous proposons siègent à titre individuel. Je ne rentrerai donc pas sur des considérations liées aux entreprises françaises, si ce n'est pour noter peut-être que Thales est aussi

l'un des principaux acteurs français de l'intelligence artificielle et que c'est un domaine sur lequel nous avons également intérêt à rester éveillés et au premier rang.

Je voudrais simplement revenir sur l'assertion selon laquelle je ne reçois pas les étudiants. C'est mon seul point. Je reçois absolument tous les syndicats étudiants qui m'ont demandé de les recevoir à ce stade. En réalité, je ne les cite pas, ils diront eux-mêmes s'ils ont été reçus ou pas. Mais je suis toujours ouvert au dialogue, que ce soit avec les associations étudiantes, y compris celles qui s'en prennent à moi violemment en ligne, mais avec lesquelles j'ai toujours un discours ouvert, bienveillant et apaisé. Et je continuerai à le faire, en espérant néanmoins que nous sortions peut-être de cet esprit d'attaques personnelles que je ressens à nouveau à l'occasion de cet échange.

Xavier RAGOT

Je pense que vous avez reçu le lien pour voter en ligne de manière informatique. Je vous propose donc de voter.

Ismahane GASMI

Une précision, comme il y a deux sièges, vous pouvez choisir soit un candidat, soit les deux, soit voter blanc.

Xavier RAGOT

Merci. Nous pouvons avoir les résultats, sachant que la majorité relative est à 15 voix – je dis cela avant l'annonce des résultats. Les résultats vont s'afficher.

Nous attendons le décomptage précis, pour le nombre de bulletins blancs. Est-ce que cela correspond, pour être sûr que tout le monde a bien compris le processus ? Soit nous votions pour les deux, dans le même vote, soit un, soit bulletin blanc. Pour être sûr que tout soit clair dans l'expression des votes.

Nathan ARSAC

Monsieur le Président, est-ce que nous passons à la suite, parce que j'ai l'impression que ce vote a été fait et a été finalisé ?

Xavier RAGOT

Nous n'en sommes pas sûrs, nous sommes en lien avec le directeur juridique pour être sûrs que nous comprenons ou pas, et qu'il n'y ait pas de soucis informatiques quelconques. Essayons d'être sûrs de ce point avant de passer au suivant, pour ne pas revenir sur le sujet. Je suis désolé de perdre un peu de temps, mais sur un sujet comme celui-là, des votes sur des personnes, autant que tout soit très clair entre nous.

Florence HAEGEL

Une question technique, pourquoi est-ce que cela n'a pas été paramétré « oui / non / blanc » pour chacun ? C'était plus simple.

Xavier RAGOT

C'est sûr maintenant que les choses vont être plus claires. Je pense qu'il faut essayer de trouver une solution. Il y a deux options. Si des personnes autour de cette table – et je m'engage, le droit doit s'appliquer – qui ont l'impression de ne pas avoir bien compris la procédure de vote et qu'elles ont voté pour une personne plutôt que deux, sur les deux postes, ou à blanc, etc., je vous propose de reposer un vote. Si ce n'est pas le cas... est-ce que quelqu'un a l'impression de ne pas avoir bien compris la procédure de vote et d'avoir voté dans le sens qui n'était pas de voter les deux noms pour les deux postes ou blanc pour zéro poste ? Est-ce que tout le monde est à l'aise avec la procédure de vote ? Dans ces cas-là, je vous propose de passer, sous réserve que l'aspect informatique soit le mieux traité...

Le Directeur juridique, en ligne, fait part du processus imparfait lié à la mauvaise interprétation du vote. Je vous propose donc de voter candidat par candidat. Excusez-moi, c'est un processus d'apprentissage collectif de cette structure de vote. Il y avait deux postes, nous avions deux noms, ce n'était pas clair, ce n'était pas associé au poste. Comme vous le savez, il y a une nécessité de durcir juridiquement, du fait de différentes remarques qui vous ont été faites sur la question du CI, je vous propose donc d'appliquer le droit dans sa version la plus stricte et de voter candidat par candidat : oui, non, abstention. Cela nous

permettra d'aller plus vite sur les points suivants qui nous restent à discuter, qui sont aussi substantiels. Je vous propose de prendre quelques interventions d'ordre sur cette proposition. Allons vite, je vous en prie.

Simon CORDONNIER

Juste une question pour compléter. Est-ce qu'il faut donc quinze voix pour qu'une personnalité soit désignée ou est-ce qu'il faut une majorité de pour dans le nouveau vote qui sera fait ?

Xavier RAGOT

D'après ce que me dit Ismahane, il faut 15 voix pour.

Ismahane GASMI

Si c'est un vote sur chaque candidat, il faut une majorité de pour pour être désigné.

Xavier RAGOT

Excusez-moi, il me faut préciser les choses. Et encore une fois, mettons cela sur un apprentissage collectif. Cela nous fait perdre un peu de temps, mais soyons précis, et chacun revotera en conscience, j'en suis sûr, parce que le vote est anonyme.

Je précise les choses. Nous allons voter candidat par candidat et il faut une majorité pour, pour que la personne soit élue sur le poste. Il nous faut juridiquement voter candidat par candidat pour chaque personne proposée. Excusez-moi de ce flou. Encore une fois, c'est un apprentissage collectif de vote en ligne. Le vote anonyme nous permet que chacun puisse se réexprimer en conscience sur chacun de ces votes.

Sandrine PERROT

C'est juste que cela change, parce que l'abstention ne compte plus, en fait.

Xavier RAGOT

Elle compte comme une abstention. C'est pour cela que j'ai vraiment précisé, effectivement. Pas dans le décompte des voix, est-ce cela ? Je précise, et je parle sous contrôle, il y a le nombre de votes exprimés, j'enlève l'abstention, et dans le résidu, il faut une majorité pour, pour l'élection. Je réprécise, candidat par candidat, votes exprimés, nous enlevons les abstentions et une majorité relative est nécessaire à l'élection de la personne. Tel est le droit.

Audrey BANEYX

La majorité des suffrages exprimés, est-ce bien cela ? Je voulais savoir si, dans l'interface, nous aurions l'option « voter pour », mais aussi « voter contre », ce que nous n'avons pas eu avant. OK, merci.

Xavier RAGOT

Et après, je vous propose de formaliser le vote et d'avancer.

Zélie TREBOUTA

Nous ne comprenons pas trop ce changement de scrutin pendant le scrutin, surtout que personne ne s'est exprimé pour dire que le vote avait été mal compris ou mal interprété. Je trouve cela un peu curieux de changer la manière dont on vote, pendant le vote, lorsque le résultat ne vous est pas favorable, finalement. Cela pose un peu question sur le respect et la gouvernance des Conseils tout de même.

Xavier RAGOT

Votre remarque, comme toute remarque, mérite d'être faite. Mon rôle ici, en lien avec la Direction juridique, est d'appliquer le droit et la compréhension parfaite du vote. Donc là, ce que nous venons de comprendre, en interaction avec la Direction juridique, qu'il faut appliquer le droit. Et donc, le droit demande : poste par personne, pour, contre, abstention. Majorité relative : élection ; pas de majorité relative : pas d'élection. C'est un nom associé à une proposition. Ne prenez pas cela comme une remise en cause quelconque de ma part, et sachez que j'en suis le premier garant, d'une orientation du vote, mais

juste de l'application du droit pour éviter les recours et éviter que nous revotions une autre fois sur des choses, parce que les choses ne sont pas faites dans le cadre du droit.

Nous avons la chance d'avoir notre Directeur juridique en ligne, Léonard GOURINAT, qui pourrait, si nécessaire, préciser les éléments pendant que nous mettons en place le vote. Et après, nous avancerons, sachant que nous avons des éléments substantiels à discuter aussi. Merci, Léonard, de votre présence.

Léonard GOURINAT

En quelques mots, l'article 34 du Règlement intérieur de votre Conseil stipule que les conseils, le CI en l'occurrence, se prononcent à la majorité des voix des membres présents ou représentés et qu'en cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Je comprends en effet qu'il y a un problème d'interprétation du vote, puisqu'il s'agit de deux noms, si j'ai bien compris, qui sont dans le même projet de délibération, en tout cas dans le même projet qui vous est soumis aux voix. En effet, le plus simple et le plus transparent en termes d'expression du vote est probablement de voter nom par nom. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Dominique TAFFIN

Excusez-moi. J'ai entendu ce que vient de dire le Directeur juridique et j'ai une petite question sur la façon dont est pris en compte le vote blanc. Si je comprends bien, il n'est pas question de majorité de suffrages exprimés dans le règlement. Je me trompe peut-être, mais il me semble que soit nous parlons de suffrages exprimés, soit nous parlons de membres présents ou représentés. Cela pose la question du statut du vote blanc.

Léonard GOURINAT

Vous avez la faculté de voter blanc, mais les voix qui sont prises en compte pour atteindre la majorité au terme de l'article 34 de votre règlement intérieur, c'est prendre l'ensemble des présents ou représentés, et divisé par deux, +1. Donc, si vous êtes 29, il faut 15 voix pour.

Dominique TAFFIN

Il faut 15 voix pour, pour l'élection. Cela signifie que le vote blanc a une incidence. C'est ce que je voulais savoir.

Léonard GOURINAT

Il a une incidence négative, en quelque sorte.

Dominique TAFFIN

Oui, absolument. C'est ce que je veux dire, c'est qu'il faut arriver à 15. C'est donc bien ce qui avait été dit tout à l'heure. De ce point de vue-là, il n'y a pas de grand changement par rapport à la situation.

Xavier RAGOT

Laissez-moi essayer de résumer sous l'autorité de Léonard, pour avancer. Nous allons voter et je vous propose d'avancer. Comme nous allons revoter, faisons confiance, il s'agit vraiment de l'application de la procédure. Et prenez cela comme un apprentissage collectif de cette utilisation du logiciel et de cette procédure de nominations dans le nouveau cadre. Je reprends ce que dit Léonard. Il y a les voix qui s'expriment. Il faut la majorité +1 des voix exprimées pour que la personne soit élue.

Dominique TAFFIN

Il faut 15 votants pour.

Xavier RAGOT

Je résume, il faut 15 votants pour. 14 +1, puisque nous sommes 29. Donc, il faut 15 voix pour nominalement.

Nathan ARSAC

Non. Nous demandons une suspension parce que, là, ce n'est pas clair. Nous n'avons jamais fonctionné comme cela. Il n'a jamais été dit que c'était une majorité des présents.

Xavier RAGOT

Nous avons un débat avec Léonard et différents autres partis de l'administration. Personnellement, je ne voudrais pas y rentrer parce que ce n'est pas mon domaine de compétence. S'agit-il des votes en relatif, donc en enlevant l'abstention, ce que j'ai cru comprendre, ou les abstentions apparaissent-elles comme vote contre, et il faut donc 15 voix ? Je n'en sais rien. Il nous faut avancer. Je voudrais que l'on me dise le droit et je vous assure que je l'appliquerai.

Il nous faut déterminer ce point de droit pour avancer. Soit nous prenons le point suivant, sur les admissions, qui ne manquera pas de développer aussi beaucoup de temps de débats. Il ne faudrait pas que nous contractions ce temps-là, parce qu'il y a beaucoup de points à l'ordre du jour. Et le droit nous est donné et nous votons ensuite dans le cadre du droit. Soit le droit est clair au moment où je parle, que l'on me donne le droit et nous votons de suite. Je vois les deux options pour avancer. Que l'on me donne l'avis de l'administration sur ce point-là. Et ensuite, nous appliquons le droit, et nous avançons. Je ne voudrais pas qu'il y ait un recours quelconque après, donc, il faudrait que les choses soient claires au moment où nous nous parlons.

Simon CORDONNIER

Je suis un peu surpris, Monsieur le Président. Ce conseil vote à la majorité simple. Nous n'avons jamais pratiqué la majorité qualifiée dans les votes de ce conseil et c'est un vote simple. Il suffit normalement qu'il y ait plus de votes pour que de votes contre. Et il n'y a pas besoin d'avoir plus de 50 % des membres.

Xavier RAGOT

Je voudrais reconnaître l'expérience de Maxime dans ce Conseil, ce qui n'est pas mon cas.

Léonard GOURINAT

Je vais reprendre le sujet et revenir vers vous, si vous reportez le point.

Xavier RAGOT

Je vous propose – et encore une fois, je voudrais aller vite – que Léonard prenne le point et l'instruise. Nous passons au point admission, nous avons un débat. Et après le point admission, nous revenons au vote dans un cadre qui sera complètement clair juridiquement. Et encore une fois, quelques excuses sont nécessaires de ma part. J'aurais dû réviser mon droit avant pour m'assurer que les choses étaient claires. Ce n'est pas le cas.

Avançons, si vous le voulez bien, sur les admissions. C'est un point très substantiel, sur lequel il y a beaucoup à discuter. Et nous voterons après. Pendant ce temps, l'administration nous édicte le droit qui sera appliqué dans le cadre de ce Conseil. Si vous en êtes d'accord, et encore une fois excusez-nous, et moi en particulier, avançons sur le débat sur les admissions qui a fait couler beaucoup d'encre numérique et sur lequel, maintenant, le débat est possible grâce aux textes qui ont été fournis.

III. PROPOSITION D'ÉVOLUTIONS RELATIVES À L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

Xavier RAGOT

Vous avez reçu les documents. Ce point a suscité des consultations de différents personnels, différentes réunions, et aboutit à la proposition qui vous a été faite et qui sera présentée en introduction, qui sera ensuite soumise au vote. Un point important : des éléments sont soumis et des éléments sont modifiables sans vote d'expression du CI. Ce qui est soumis au vote, c'est la modification du règlement des admissions. C'est cela qui est soumis au vote. Je parle sous le contrôle de Pauline. Notre débat n'est pas ce qui est soumis au vote, ce qui est de l'ordre d'une autre nature dans cette chose-là. Je n'en dis pas plus, parce que ce n'est pas à moi de faire l'introduction. Donc, sauf si c'est vraiment un point de méthode, nous passons à l'introduction.

Nathan ARSAC

Simplement, très rapidement, est-ce que vous pouvez nous dire, si vous avez une réponse juridique absolue sur le vote précédent, pour que nous puissions le faire à n'importe quel moment de ce point présent ? Parce que je crains que si nous n'avons pas le même nombre de membres pendant ce premier vote et le vote qui sera remplacé, cela pose un problème. Merci.

Xavier RAGOT

Je reprends le point et, si vous êtes d'accord, la Direction juridique va analyser cela et, dès que nous aurons des éléments, nous repasserons au point. Avançons maintenant sur les admissions, si vous en êtes d'accord.

Les admissions seront introduites par Luis VASSY, Anne-Solenne de ROUX, et Pauline BENSOUSSAN. Je vous passe la parole pour introduire ce sujet des admissions.

Luis VASSY

D'abord, nous avons beaucoup parlé d'admissions dans différents contextes, y compris au CDEF hier, qui a eu à se prononcer sur notre projet d'évolution des procédures d'admission et qui l'a soutenu, comme vous le savez. Nous en avons parlé aussi en réunion inter conseil et dans beaucoup d'enceintes diverses où les uns et les autres étaient présents, mais pas tous. Je reviendrai simplement sur la logique générale de cette évolution, non sans avoir remercié le service des admissions et tous ceux qui ont été avec moi au sein du groupe de travail qui a accumulé quelque chose comme 25 heures, peut-être 30, de travail intense pour arriver au à la proposition que nous soumettons à ce Conseil.

Cette proposition vise à surmonter deux obsolescences reconnues par tous. D'une part, le décalage des épreuves écrites de spécialités du bac français de mars à juin, qui prive quasiment entièrement le bloc 1 d'accès à des notes autres que de contrôle continu. Or, nous constatons et nous savons par ailleurs que les notes de contrôle continu, du fait de dynamiques propres à la salle de classe, et au sein des établissements du secondaire, tendent à s'homogénéiser vers le haut et à rendre très difficile la distinction entre les dossiers des candidats. Or, nous devons avoir un critère juste et clair pour distinguer des candidats qui se présentent nombreux à Sciences Po et dont nous refusons 90 %, je vous le rappelle. Le deuxième élément d'obsolescence à résoudre est celui qui est lié à ce que j'appelle la possible artificialisation des lettres soumises dans le dossier. Là aussi, nous constatons que les familles ou les proches peuvent aider à rédiger ces lettres. Nous savons que des préparations privées se sont mises en place. Et puis, nous savons que ChatGPT et d'autres IA sont arrivées entre temps et rendent non pas systématique le fait de se faire aider, mais rendent possible le fait d'artificialiser cette production.

Je voudrais noter au passage que ces deux éléments de diagnostic ne sont pas propres à Sciences Po, mais ont été reconnus par tous. J'en prends pour preuve le fait que l'Éducation nationale ait annoncé son intention de créer une épreuve anticipée de mathématiques en fin de première. C'est, d'une part, pour évaluer le niveau des candidats à cette étape de leur scolarité, mais c'est aussi à la demande des établissements d'enseignement supérieur qui sont tous confrontés à la même difficulté que nous. En tout cas, ceux qui n'ont pas préservé un concours en bonne et due forme, comme le font, vous le savez, les IEP de province et la plupart des grandes écoles françaises. Nous sommes, au fond, à ma connaissance, le seul établissement très sélectif à ne pas avoir un concours dans les formes traditionnelles, dans lequel d'autres se sont maintenus.

Ces deux réalités font peser une contrainte encore plus forte sur nous.

Deuxième élément de validation encore plus récent, c'est ce que m'a appris Pauline il y a quelques jours, à savoir que sur Parcoursup, dorénavant, les lettres de motivation deviennent optionnelles, puisqu'il a été constaté que les universités ne les lisaient pas, tout simplement. En réalité, ces éléments de diagnostic ne relèvent pas d'une lubie de la Direction de Sciences Po, mais de l'analyse factuelle de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Dans ces conditions, nous avons proposé un schéma fondé sur des principes clairs, qui sont rappelés dans la note. Évidemment, le maintien de l'excellence dans la sélection de nos candidats. Je pense que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le modèle de Sciences Po est bien celui d'une université sélective à laquelle beaucoup d'étudiants, d'élèves aspirent à entrer et que, d'ailleurs, le maintien de ce niveau d'excellence – je me tourne vers Florence, parce que nous en avons parlé en CEE récemment – a évidemment un impact sur notre attractivité à l'international. Il va de soi que l'on ne vient pas du bout

du monde pour payer 14 000 à 19 000 € de frais de scolarité, pour venir dans un endroit qui n'assurerait pas des formations d'excellence. Sinon, d'autres offres sont disponibles de par le monde pour le faire. Le deuxième élément central dans notre réflexion est celui de la diversité sociale. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre l'épreuve écrite du bac français au centre du processus. Car nous savons que si toutes les épreuves sélectives sont par nature discriminantes, celles qui sont sur programme, comme l'écrit du bac français, le sont moins que celles qui ne sont pas sur programme. Et par ailleurs, il y a un niveau de préparation lié à l'abnégation et à l'investissement des enseignants du secondaire, qui permet à chacun d'aborder l'épreuve dans de bonnes conditions. Le seul petit biais négatif statistique repéré - et ce qu'ont relevé les proviseurs des lycées d'Île-de-France - est qu'il est manifestement établi que la notation de l'écrit du bac français est plus difficile dans l'Académie de Paris qu'ailleurs. Et nous assumons ce petit biais négatif à l'encontre de l'Académie de Paris, parce qu'il joue sans doute à la marge.

Le troisième critère est évidemment celui de la lisibilité, et c'est la raison pour laquelle nous gardons l'écrit de motivation, mais le fusionnons avec l'oral. Nous avons bien une première étape qui est fondée sur les performances scolaires, néanmoins au sens large. Nous oublions beaucoup dans ce débat le bloc 2 qui permet, en plus des performances déterminées de manière automatique avec les notes, un bloc qualitatif dans lequel nous regardons les commentaires des enseignants ainsi que la fiche Avenir.

Et une deuxième étape, qui, là, nous permettra plutôt de juger du caractère et de la motivation des candidats, est l'oral qui pourra être fondé sur l'écrit qui aura été produit et qui servira aussi de base à l'échange. Notre estimation est évidemment que le risque d'artificialité dans le propos tenu dans cet écrit se réduise si un échange qui est susceptible d'être mené sur la base de l'écrit qui a été produit.

Et enfin, bienveillance. Vous savez que j'y tiens beaucoup. Décrisper un peu ce qui se noue autour de cette procédure. C'est la raison pour laquelle nous avons pris le parti de retirer les bulletins de seconde du bloc 2, en estimant que le fait d'utiliser des notes qui ont été obtenues à l'âge de 14 ans parfois n'a pas grand sens pour une entrée à 17 ans ou 18 ans dans une université. Ce n'est pas le lieu pour en débattre puisque cela concerne plutôt 2026, mais c'est pour donner la philosophie générale vers laquelle nous voulons aller. J'aimerais beaucoup que nous puissions réfléchir et réussir à remettre en place une filière Bac+1, qui, même si elle était en nombre de places limitées, permettrait de réduire cette intensité qui s'attache à la sélection à Bac+0, de manière à ce que ceux dont le rêve, le projet dans la vie est absolument de venir à Sciences Po sachent qu'ils ont une deuxième chance pour le faire. Je pense et j'espère que, si nous construisons cette filière, elle pourrait être particulièrement vertueuse sur le plan de l'ouverture sociale, puisqu'au fond, elle permettrait à certains élèves qui ne partent pas exactement sur la même ligne de départ en terminale, d'utiliser la première année post-bac pour atteindre le niveau qui les mettrait même en situation plutôt favorable lorsqu'ils rejoindraient Sciences Po, vis-à-vis de camarades venus directement du Bac+0.

Et enfin, ce n'est pas dans la note, mais j'ajoute que nous estimons que des gains opérationnels aussi - et c'est important pour le service des admissions - sont liés à cette évolution. L'une des phases très difficiles dans notre procédure est bien la phase écrite initiale, puisqu'il faut, en très peu de jours, regarder beaucoup de dossiers. Le fait que les écrits soient fusionnés avec l'oral et le retrait des bulletins de seconde fait que les dossiers examinés seront moins lourds, prendront moins de temps. C'est aussi l'un de nos objectifs, l'idée est de pouvoir avoir un contingent d'examineurs pour la phase écrite qui soit plus ramassé. Vous savez que nous avons 800 examineurs avec le risque d'une très grande atomisation dans la vision que chacun pouvait avoir de qui devait rentrer à Sciences Po. Nous espérons pouvoir améliorer la formation et l'encadrement de ces examineurs à l'écrit.

En contrepartie, ces ressources, en quelque sorte économisées, nous permettent d'envisager l'accroissement du nombre d'oraux de manière à ce que le poids de l'examen de la motivation et du caractère, parce que nous voulons évidemment à Sciences Po des personnes ouvertes d'esprit, prêtes aux compromis, ouvertes sur l'apprentissage et au pluralisme, curieuses, attachées aux sciences humaines et sociales, etc., puisse être jugé à l'oral. Si nous augmentons le nombre de candidats qui atteignent l'oral, nous ouvrons la possibilité de nous pencher davantage sur ce critère. C'est la raison pour laquelle, comme vous l'aurez noté, à l'issue d'une dernière réunion d'un peu plus de 2 heures au service des admissions, je suis arrivé à la conclusion, avec le service des admissions, que je remercie pour son engagement à nouveau et la qualité aussi de l'expertise qui a été développée, que nous resterions en ligne, en tout cas pour 2025. Sinon, l'augmentation du nombre d'oraux devenait tout de même vraiment très difficile. Il y

avait de toute façon des enjeux très lourds opérationnels, mais cela rendait quasiment impossible le fait d'augmenter le nombre des oraux, qui est un objectif que nous nous donnons.

Au total, il me semble que cette évolution a comme avantage de régler des problèmes objectivement constatés, tout en nous assurant le respect des critères que je vous ai énoncés : excellence, diversité sociale, lisibilité et bienveillance. C'est évidemment une étape.

Le dernier principe auquel je sais que notre président est attaché est celui de l'évaluation. À l'issue de ces nouvelles modalités d'admission, nous constaterons cet été le profil des candidats que nous avons admis, à la fois sur le plan social, mais aussi sur le plan des performances scolaires, qui est aussi un critère. Nous nous en enorgueillissons beaucoup, et à raison, d'avoir 93 % de mentions très bien et 42 % de félicitations du jury à Sciences Po. Il faudrait que nous mesurions les effets de cette nouvelle procédure sur ces deux plans. Et le travail que nous avons fait au premier semestre, en prenant un peu plus le temps que là, puisque nous étions très contraints par les délais Parcoursup, nous permettra aussi d'intégrer à l'issue de cette procédure le bilan de la nouvelle procédure pour ajuster éventuellement ce que nous souhaitons mettre en place pour 2026. Tout cela me semble par ailleurs vertueux sur le plan scientifique de la démarche.

Je vous remercie de votre attention, et nous sommes, avec Pauline et Anne-Solenne, disponibles pour répondre à d'éventuelles questions qui n'auraient pas été déjà abordées dans nos précédents et nombreux échanges. Merci.

Pascale EISENBERGER

Merci pour cette présentation. En accord avec ma voisine qui a dû nous quitter, Mme LEMARDELEY, juste un petit bémol sur la non-prise en compte des notes de langue vivante qui m'est aussi revenue de camarades chargés d'enseignement, notamment à cette table. Nous ne sommes pas sûrs que ce soit un excellent signal envoyé aux établissements du secondaire et aux élèves. Mais je crois, Monsieur le Directeur, que vous avez prévu des solutions.

Cécilia BAEZA RODRIGUEZ

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, collègues et membres de ce conseil, je veux tout d'abord dire que je parlerai en tant que représentante de la CFTC, dont je porte une voix collective, celle des salariés qui sont impliqués dans cette réforme. Ce n'est pas uniquement mon opinion individuelle. Nous avons beaucoup consulté pendant toutes ces dernières semaines, et surtout au cours de ces derniers jours. J'essaierai de parler avec franchise, mais aussi vraiment dans un esprit positif, constructif.

Tout d'abord, je vous remercie pour les amendements que vous nous avez fait parvenir vendredi dernier et qui corrigent, à notre sens, deux des points qui nous semblaient en effet les plus problématiques de votre projet initial. Il y a aussi beaucoup de choses qui sont saluées vraiment positivement. Vous avez parlé de la question d'ouverture sociale, de la bienveillance. Ce sont des éléments qui font assez largement consensus dans votre projet. Je veux aussi saluer la compétence et la ténacité des collègues du service des admissions qui ont su vous convaincre de la nécessité d'amender votre feuille de route initiale.

Malgré tout, pour tout vous dire, mes collègues de la CFTC et moi-même restons extrêmement réservés, y compris depuis vendredi midi, et je voudrais vous en donner les points principaux. Je suis désolée, parce qu'au risque de vous répéter des choses que je sais que vous avez déjà entendues, et pardon d'avance pour les redites, voilà une série d'éléments.

Premièrement, il nous semble qu'il manque des données statistiques objectives pour établir le diagnostic de départ et pour comprendre en profondeur les raisons qui président à une réforme de cette ampleur.

Le deuxième point, à nos yeux très important, est la question du calendrier extrêmement précipité. Une sensation d'aller un peu au pas de charge avec un calendrier très resserré, je pense assez inédit, encore une fois, pour une réforme de cette ampleur.

Le manque d'information sur le chiffrage, par exemple, le coût de cette réforme. Et puis, encore un certain nombre de flous qui persistent. Nous avons vu le passage du bac français, sa pondération de 75 % à 60 %. Peut-être vous nous permettrez d'y répondre pendant cette séance. Mais comment sont réalloués les 15 % restants ? Comment se déroulera l'oral ? La grille d'évaluation ? Ce sont des éléments extrêmement importants pour les candidats. Et nous sommes soucieux que les candidats aient vraiment toutes les informations nécessaires pour candidater de manière sereine.

Sur la lettre de motivation, je ne vous cache pas que nous avons également eu des discussions importantes à l'échelle de mes collègues de Master, qui sont très inquiets sur l'appréciation que nous pouvons faire des lettres de motivation. Nous en voyons beaucoup. Nous sommes en ce moment en plein dans la période d'admission. Nous pouvons repérer parfois l'usage de l'intelligence artificielle dans la reformulation de certains arguments. Néanmoins, nous avons vraiment eu une discussion très collégiale à ce sujet et il ne nous semble pas que l'intelligence artificielle nuise finalement à la compréhension de la motivation de l'étudiant, l'agencement, en fait, tout simplement, l'ordre dans lequel on se présente, les éléments que l'on mobilise, qui restent des éléments factuels. Certes, cela peut lisser le langage, nous en convenons tous assez largement, mais nous sommes un peu inquiets de ce que cela signifie plus largement sur la valeur de la motivation dans les admissions. Alors que, pour nous, je peux vraiment partager cela, c'est un élément fondamental des admissions au niveau Master. Il serait peut-être intéressant d'avoir un peu des avis sur ce qui se passe au collège universitaire, mais en tout cas, pour nous, ce sont autant d'éléments qui contreviennent à la manière dont nous pensons que l'institution doit avancer sur les formes.

Sur le calendrier, vous nous dites qu'il fallait montrer que Sciences Po est en mouvement. Je vais faire très court, mais c'est un peu difficile à entendre, cet argument qu'il fallait montrer que nous sommes en mouvement alors que nous sommes une institution qui ne cesse de changer, de faire ses révolutions au cours des 20 dernières années. Juste pour vous dire, cela fait 5 ans que je suis salarié à Sciences Po, j'ai vu l'ouverture d'un nouveau campus, la mise en place d'enseignement en ligne et de qualité, l'ouverture de nouveaux programmes de Master, la mise en place de l'apprentissage. Et en janvier, nous inaugurons la refonte des inscriptions pédagogiques. Il me semble vraiment que nous sommes en mouvement. Nous ne sommes pas des équipes de salariés réfractaires au changement, loin de là. Nous avons envie de continuer à accompagner une remise en question permanente, et cela nous va très bien.

En revanche, il faut que nous comprenions tous les tenants et les aboutissants des réformes et des politiques qui nous sont demandées d'être mises en œuvre, parce que nous devons adhérer à des processus, car, *in fine*, nous sommes ceux qui les implémentent.

Je vais faire court, j'avais d'autres arguments, mais simplement pour terminer là-dessus, je vous demande, je ne sais pas si je vous implore, mais en tout cas, je retiens que vous nous aviez dit que vous alliez communiquer sur nos succès, plutôt que sur des promesses. Nous sommes vraiment prêts à vous accompagner dans l'élaboration d'une réforme des admissions en 2026, qu'elle soit réfléchie, qu'il y ait un changement de méthode avec davantage de concertation et d'évaluation rigoureuse de nos décisions. Mais à ce stade, cette réforme pour 2025, pour nous, ne sera pas possible. Je vous remercie.

Xavier RAGOT

Je suis désolé, je suis obligé de vous presser un peu. Bien sûr, vous allez à dire ce que vous avez à dire, mais si nous pouvions tous être un peu plus concis et aller sur les points précis.

Sandrine PERROT

Pour ma part, j'aurais une demande de clarification d'abord et ensuite trois questions. La demande de clarification porte sur votre politique communicationnelle, Monsieur VASSY, puisque, hier soir, à 19 h, a été mis en ligne un article dans Le Monde, décrivant en détail la réforme telle que vous la souhaitez, et donc préemptant de fait, pour les lecteurs en tout cas, les débats qui doivent se tenir ici dans le Conseil de l'Institut et contournant de fait le rôle que nous jouons pour fixer les règles de l'admission. C'est le premier point.

Luis VASSY

Permettez-moi de répondre à cela, parce que je trouve que c'est extrêmement malvenu, pour vous dire la vérité. Je ne suis pas l'auteur de cette fuite. Je ne sais pas qui, autour de cette table, a produit cette fuite, mais ce n'est pas moi. Nous n'avons pas été contactés par la journaliste, même pas pour commenter en *off*, ou en *on* d'ailleurs, les éléments qu'elle avait reçus. En revanche, je note que, lorsque je prends la parole *on the record*, de nombreuses voix s'élèvent pour me le reprocher. Sans doute sont-ce les mêmes qui ont transmis ce document à la presse. En tout cas, cela ne vient absolument pas de la Direction. Et je trouve ce procès d'intention tout de même un peu lourd à établir. J'ai découvert l'article en ligne, comme tout le monde, hier, et je peux vous dire que j'étais absolument consterné.

Je note aussi que L'Humanité a fait un bel article contestant la réforme des admissions, qui était orienté négativement, et je soupçonne que les mêmes sources ont produit les mêmes effets. Mais cela ne vient certainement pas du Directeur. Je pense qu'il y a un sujet très lourd sur l'étanchéité de nos échanges, parce que nous ne pouvons pas à la fois demander à la Direction de ne jamais communiquer sur rien, puis qu'elle découvre dans la presse que les échanges qu'elle a avec les Conseils sont étalés dans les journaux. En tout cas, cela ne vient pas de moi et cela ne vient pas de la Direction, évidemment, puisque nous n'avons même pas été en mesure d'accompagner en communication cette fuite absolument malheureuse.

Sandrine PERROT

Je vous remercie de cette précision. Je note simplement que vos intentions pour 2026 sont citées aussi. En tout cas, nous sommes d'accord sur le fait qu'il aurait mieux valu attendre la décision du CI avant que ces informations sortent.

Les questions que j'ai sont par rapport au rapport OBERTI sur lequel vous vous appuyez. Lorsque nous parlions justement des données statistiques et des études de fond qui ont été faites sur ces admissions, le fait est que c'est un rapport qui a été demandé par Sciences Po et qui vient tout juste d'être rendu public. Nous savons que nous avons l'excellence. En revanche, la diversité sociale est toujours un point d'achoppement de nos politiques d'admission. Et là, la question que je me pose est, si le retour à une évaluation scolaro-centrée contre laquelle Marco OBERTI met en garde dans le sens où elle reproduit des déséquilibres socioéconomiques, dans quelle mesure ce premier bloc, qui reste complètement centré sur des résultats scolaires, peut ajouter à la diversité. Et je trouvais dans le rapport qu'il y avait une approche de *holistic review* qui permettait de pondérer justement ces résultats scolaires avec les engagements extrascolaires des étudiants, que ce soit dans des ONG, des organisations politiques, dans le social, etc., qui prenait en compte également l'environnement familial, résidentiel, scolaire, etc. Ce sont des modèles qui existent, que nous avons pu tester et qui n'apparaissent ici, dans le projet, que sous la forme d'une analyse qualitative qui prenne en compte les handicaps et les élèves boursiers.

La deuxième question – et je m'arrêterai là peut-être pour laisser la parole à d'autres – est par rapport à l'oral et au fait que vous souhaitiez ajouter un test de raisonnement. Vous aviez parlé, lors du dernier Conseil, de manière un peu allusive, de tests cognitifs. Déjà, j'aimerais savoir ce que vous entendez par les tests de raisonnement. Ensuite, je me questionne aussi sur la manière dont ces tests de raisonnement logique risquent de perpétuer d'autres inégalités, notamment de genre. Et que voulons-nous tester exactement ? N'est-ce pas redondant avec des choses qui existent déjà pour évaluer les étudiants ? Et est-ce que ça sera décompté sur l'examen oral des étudiants, en sachant que nous avons déjà un temps extrêmement réduit, extrêmement codé, et que la seule partie libre qui permette vraiment d'évaluer qualitativement l'étudiant est réduite à sa partie la plus congrue ?

Nina WLOCZYSAK

Nova salue la main tendue de l'administration ces dernières semaines, qui a permis d'obtenir des concessions utiles, qui ont permis d'aboutir à une réforme plus équilibrée. Toutefois, nous avons bien conscience et nous tenons à réaffirmer que cette réforme n'est qu'une étape et, à ce titre, nous voudrions qu'une logique de co-construction prévaille en groupe de travail, pour aboutir à une admission qui répond vraiment aux challenges de Sciences Po. Et en ce sens, nous souhaitons que l'évaluation du niveau de maths, qui a été évoquée comme motivation de la réforme et qui, pour l'instant, a complètement disparu du processus, soit incluse dans le bloc.

Léon FLACHAT-BERNE

Pour nous, cette réforme pose énormément de questions et nous déplorons, comme nous l'avons fait depuis l'annonce de cette réforme, que les délais qui sont artificiellement contraints soient si courts et nous poussent d'ailleurs à tenir ce Conseil en urgence. Cela ne nous laisse pas assez le temps de rentrer dans les détails de cette réforme qui est pourtant essentielle. Nous aurions aimé soulever de nombreux éléments, mais je n'en retiendrai que deux – les autres sont dans la note que nous vous avons transmise dimanche.

Deux points majeurs nous poussent à voter contre cette réforme. Le premier point est contenu dans les 79 pages du rapport OBERTI qui présente effectivement de manière sourcée, détaillée, les avantages de l'actuelle procédure, ses défauts. Et malgré ces éléments statistiques, presque scientifiques, que nous

avons, la réforme aujourd'hui présentée ne semble pas aller dans le sens des recommandations qui émanent de ce rapport. Voire elle va peut-être dans le sens opposé, en ce qui concerne des profils un peu atypiques qu'évoque Marco OBERTI, à savoir les profils très engagés, mais peut-être un peu moins bons scolairement. S'il y avait une question, ce serait de savoir si la stratégie que vous portez, Monsieur le Directeur, pour les admissions et pour la composition du corps étudiant, est d'assumer, de resserrer ce corps autour des profils scolaires très bons, excellents, mais aux dépens de profils plus investis dans les associations, dans la vie politique et militante.

Le deuxième point est celui du calendrier. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit par Mme BAEZA RODRIGUEZ sur la question du délai extrêmement court. Et ce qui nous interroge, c'est d'évaluer aujourd'hui des lycéens, des candidats et des candidates sur un écrit du bac de français qui vaut tout de même une partie substantielle de leur note d'admissibilité. C'est une épreuve qui est déjà passée. Cela veut dire que les lycéens qui ont passé le bac de français en juin 2024 ne savaient pas la valeur que cela aurait pour leur admission à Sciences Po. Et il nous semble qu'une procédure d'admission n'est juste que si elle est connue avant qu'elle commence. Et en fait, elle a déjà commencé pour ces lycéens qui n'en avaient pas conscience.

Je terminerai par une question beaucoup plus simple. Vous avez évoqué l'accroissement du nombre d'oraux, donc du nombre de candidats et de candidates qui iront à l'oral. Quelle est la cible, si elle existe, du nombre de candidats à l'oral ?

Zélie TREBOUTA

Nous sommes, nous aussi, bien évidemment opposés à cette réforme, pour un sacré nombre de raisons. Déjà, concernant ce qui motive cette réforme, encore une fois, nous constatons qu'il n'y a aucun fait objectivé, aucun chiffre – cela a déjà été évoqué. En fait, nous ne savons même pas s'il y a déjà des étudiants qui ont réussi à « frauder » le système des admissions avec l'intelligence artificielle. Nous n'avons pas de chiffres là-dessus. Donc, cela nous interroge.

Ensuite, concernant la phase d'admissibilité, nous trouvons assez curieux de dire qu'une épreuve d'admission ne soit justement pas socialement discriminante, lorsque nous voyons que l'épreuve de français compte pour 60 % de la note d'un bloc. Le français est une des matières les plus discriminantes et, en fait, ce sont les discriminations sociales qui remontent, qui commencent très tôt, dès la sixième. Il faut savoir que 41 % des enfants de cadres sont bons en français, quand 45 % des enfants d'inactifs et 26 % des enfants d'ouvriers sont en très grande difficulté dès la sixième. Par établissement, nous pouvons nous référer au rapport du CNESE qui dit que les élèves des établissements défavorisés ne maîtrisent que 35 % des compétences attendues en fin de collège, quand les élèves des établissements favorisés maîtrisent au moins 80 % des compétences requises. Par le nombre d'heures aussi. Toujours, selon ce même rapport, sur 4 heures de français hebdomadaires, les établissements défavorisés n'ont que 2 heures 30 effectives, contre 3 heures pour les établissements favorisés. Et en fait, au moment de la seconde, près de 40 % des enfants de cadres supérieurs sont dans les meilleurs cinquièmes, contre moins de 10 % des enfants d'ouvriers. Les écarts se creusent à nouveau. Cela crée des écarts considérables au moment du bac de français et particulièrement au niveau de l'écrit. Mais surtout, il y a une exclusion énorme des élèves des milieux défavorisés déjà à la fin de la troisième, mais aussi à la fin de la seconde. Et avec cette réforme, nous évaluerons des élèves sur une épreuve socialement discriminante, sachant que les élèves défavorisés sont très peu à réussir à arriver à cette étape de leur scolarité.

Concernant les maths, le même diagnostic est fait. C'est une épreuve qui est extrêmement discriminante sur un plan social, mais aussi sur un plan de genre, puisque de nombreuses études prouvent que les filles ont, en ce qui concerne cette matière, un énorme plafond de verre qui pèse sur leurs épaules, puisque depuis à peu près 11 ans, selon les études, elles sont considérées par leurs professeurs comme étant moins bonnes que les garçons à efforts égaux. Les tests cognitifs aussi montrent ce même plafond de verre et ces mêmes écarts en termes de résultats, qui ne reflètent pas les réelles compétences et la réelle excellence des élèves, mais qui sont en fait le résultat de facteurs sociaux et de biais sexistes qui pèsent sur les filles et sur les élèves des milieux défavorisés de manière générale.

Enfin, je finirai par rappeler l'article 9 du décret de l'IEP qui prévoit, je cite, que le Conseil de l'Institut fixe les conditions d'admission des élèves et l'organisation des études, ainsi que les conditions de recrutement des chargés d'enseignement. Il peut déléguer des compétences au Directeur de l'Institut. Toutefois, je ne me souviens pas que nous ayons délégué quelques compétences, que ce soit à M. VASSY. Notre rôle est bien de définir les conditions d'admission et pas de voter, de manière

précipitée, des conditions qui sont préétablies et qui ne sont pas le résultat d'un dialogue collégial et de débats. Je trouve cela assez déplorable.

Enfin, je finirai par rappeler que si c'est bien pour votre projet que le Conseil a majoritairement voté, il ne signifie en aucun cas un chèque en blanc pour l'ensemble de vos réformes et encore moins celle-ci qui n'a été mentionnée qu'en quelques lignes dans votre projet. Merci.

Xavier RAGOT

Je vous invite maintenant à être un peu plus directs sur les questions, affirmations, s'il vous plaît, pour gérer le temps.

Nathan ARSAC

Jeudi dernier, lorsque vous nous avez présenté la réforme, Monsieur le Directeur, vous nous avez à peu près refusé l'accès à un document assez attendu, en tout cas, vous nous avez dit d'aller le voir dans votre bureau, celui de Marco OBERTI, qui est finalement sorti. Je ne peux m'empêcher de rejoindre Mme Sandrine PERROT, qui déplorait son absence ce jour, puisque pour débattre avec des chercheurs de notre mode d'admission, avant de voter les changements de ce mode d'admission, cela nous paraît quelque chose qui est du bon sens.

Je rejoins aussi Mme PERROT sur une question autour de ce nouvel exercice de raisonnement cohérent et logique, qui est prévu et dont les contours sont on ne peut plus imprécis. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous en donner le contenu et le calendrier ? Notamment, est-ce que ce sera appliqué dès cette année ? Parce que c'est un élément pour lequel les candidates et candidats devront se préparer.

Et en réalité, de manière plus large, sur les dimensions scolaires et parisiennes toujours aussi présentes dans votre réforme par rapport à ce qui est présenté dans le rapport OBERTI. Vous répétez beaucoup le mot « excellence » depuis que vous êtes arrivés. Vous dites que nous sommes un établissement qui assume l'excellence. Mais vous savez effectivement que les termes du débat ne sont jamais neutres. J'espère que vous ne pensez pas que les plus militants de notre école ont été recrutés parce qu'ils étaient militants. Parce que j'ai l'intime conviction, et nos syndicats également, qu'ils font partie des plus compétents dans l'école de la politique.

Vous semblez en revanche voir qu'une partie de l'opinion pense tout le contraire, que vous caressez dans le sens du poil. Le fait que vous annonciez cette réforme dans un journal des élites économiques représentées par Bernard ARNAULT, que vous évoquiez l'idée d'un choc de confiance, cela nous questionne parce que c'est ce concours écrit qui a d'abord été annoncé dans les médias, qui a été repris par les news, les *newsletters* économiques de Challenges, de L'Étudiant, du Figaro ou même de Boulevard Voltaire. En fait, ces médias vont bien comprendre à un moment donné, notamment grâce à ce qui est déjà sorti, que le retour du concours écrit n'est pas vrai, n'est pas efficace. Donc, la route tracée n'est pas en mesure de nous rassurer, ne sera pas en mesure de les rassurer, eux. Qui pourrions-nous bien rassurer ? Au bout du compte, cette réforme vise à rassurer une élite qui ne correspond en rien à la volonté d'ouverture sociale de notre école depuis plus de deux décennies. Cette élite a fait pression, vous semblez l'avoir écoutée. Nous espérons que notre Conseil s'y opposera.

Cela fait 20 ans que nous parlons de méthode DESCOINGS à Sciences Po. Peut-être que, dans 20 ans, nous parlerons de méthode VASSY. Nous, nous attendons de voir la suite.

Xavier RAGOT

Je vais peut-être devoir couper les personnes, si vous êtes longs, je suis désolé. Regardé l'heure qui s'annonce, il y a beaucoup de personnes inscrites et il faut que les questions puissent être formulées. Les documents ont circulé, je pense que des choses déjà dites ne méritent peut-être pas d'être répétées. Mais vous pouvez affirmer et poser des questions.

Mathilde SEITHER LINHARDT

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Je me joins à Mme PERROT, sur le rapport qui est paru, notamment en matière d'hyper sélectivité scolaire qui est tout de même le premier facteur d'inégalités sociales et qui défavorise absolument la mixité et l'intégration sociale au sein de notre établissement. Mais encore une fois, je ne répéterai pas ce qui a été dit.

Le caractère de l'analyse qualitative du second bloc m'interroge un peu. Nous disons que c'est un caractère qualitatif, ce qui est vrai, mais qui est toujours extrêmement relatif aux notations puisque, si

je me souviens bien, c'est la trajectoire du candidat, donc l'évaluation de sa progression, ce sont les changements de ses notes et les commentaires de ses enseignants, qui sont tout de même souvent assez reliés à ses performances scolaires. Et donc, les seuls critères de démarcation un peu qualitatifs – je ne sais pas si je peux utiliser ce terme – que nous pouvions trouver étaient notamment – et c'est ce que nous avons trouvé sur la note qui a été adressée sur le rapport Admission – l'ouverture à l'international. C'est ce qui paraît comme seul critère de démarcation lorsque nous avons supprimé tous les écrits de motivation, donc toutes les autres formes de démarcation, engagements, etc., qu'ils soient culturels, associatifs, sportifs. Cela ne me paraît pas favoriser l'égalité sociale et l'intégration de profils multiples au sein de l'institution.

Et pour finir, très rapidement, pourrions-nous faire un vote à bulletin secret pour les admissions ? Je crois que c'est prévu.

Xavier RAGOT

Merci. Je vais limiter à deux minutes, je suis désolé.

Robin POUVREAU

Je remercie les camarades qui ont pu parler, et avec lesquels nous nous rejoignons sur certains points. Je ferai rapidement, en deux points. Déjà, sur la forme, rien ne va. Vous avez présenté d'abord la réforme dans la presse. Vous convoquez les Conseils dans une réunion 10 jours à l'avance. Vous ne présentez aucun chiffre, aucune prévision. Vous envoyez des documents en retard et vous refusez de décaler le Conseil. Et vous ne trouvez pas une place dans votre ordre du jour pour Marco OBERTI, qui a dirigé le rapport, qui a été publié trois jours avant le Conseil. Rien que pour cela, cela mériterait que nous votions contre cette réforme.

Après, sur le fond, je voulais porter la voix de Solidaires, qui est avant tout contre la sélection à l'université, pas uniquement à Sciences Po, mais dans l'enseignement supérieur de manière générale. Et cela passe donc par Sciences Po. Une sélection, qu'elle soit basée sur les notes ou sur un projet formulé à l'écrit, c'est dans tous les cas discriminant socialement. Les lycées ne sont pas égaux et le capital culturel et le capital social déterminent autant les lettres de motivation qu'ils déterminent les notes. Si Sciences Po prétend être une université d'excellence, cela doit être avant tout par la qualité de son enseignement et de sa recherche, et pas par la manière dont elle discrimine les étudiants. Donc, Solidaires ne se rendra pas complice d'une sélection à l'université, quelle qu'elle soit.

Catherine SUEUR

Moi, je voulais dire que j'étais pour. Sincèrement, je pense qu'il faut montrer des signes. Moi, je fais du recrutement, je suis dans ce Conseil au titre des employeurs publics et, effectivement, je recrute quasiment 100 % de personnes qui ont fait Sciences Po, qui travaillent après à l'Inspection générale des finances, au ministère de l'Économie et des Finances. Énormément de personnes ont fait Sciences Po. Je pense qu'il faut que vous soyez tous collectivement conscients de l'impact en termes d'image qu'il y a eu ces derniers mois sur Sciences Po. Et donner, aujourd'hui, un signal fort sur le mode de recrutement est extrêmement important pour tous les recruteurs. Et lorsque l'on bouge le système d'admission, j'entends effectivement les questions légitimes que vous posez. Mais bouger le système de mission, c'est effectivement donner des signes d'une institution qui se réforme. C'est donner des signes d'une recherche des meilleurs élèves. Et par rapport à ce qui a été dit, ce n'est pas du tout donner des signes à l'encontre de l'égalité des chances, puisque justement nous nous appuyons sur le dossier, puisque justement nous nous appuyons sur un oral. J'ai été vraiment étonnée de la question sur l'égalité hommes femmes qui était citée puisque, justement, à Sciences Po, il y a plutôt 66 % de femmes. De fait, il faut attirer des garçons si nous voulons être dans un monde paritaire. Et là-dessus, je pense ne pas pouvoir être accusée d'absence d'actions de mon côté.

Mais ce que je veux vraiment vous dire, c'est que, aujourd'hui, donner des signes aux personnes qui recrutent des élèves de Sciences Po est extrêmement important. Et la réforme qui est proposée a pour principal objectif de gommer l'impact de Parcoursup, les lettres de motivation qui ne sont effectivement pas forcément utiles. Elle a vraiment pour effet de prendre l'impact de la réforme du bac, d'améliorer effectivement les chances des uns et des autres par un oral. Un oral est beaucoup moins socialement marqué qu'un écrit, sincèrement. À un oral, nous pouvons échanger avec les candidats. Donnez-moi un

autre système de recrutement moins juste que l'oral. Nous pourrions effectivement voir les élèves, échanger avec eux et ce sera beaucoup plus pertinent, me semble-t-il.

Je voulais dire deux choses. Du point de vue des recruteurs, il est important de changer des choses à Sciences Po et c'est important de montrer que cela avance. Et sur ce genre de réforme, si nous attendons, nous perdons un an. C'est beaucoup. Et la deuxième chose est qu'il me semble que toutes les oppositions qui ont été évoquées, en termes d'égalité des chances, en termes d'inégalités sur l'oral *versus* le dossier, etc., ne sont pas justes, puisqu'il y a une politique d'égalité des chances en faveur des boursiers depuis longtemps à Sciences Po et qui continue d'être affirmée dans la procédure telle qu'elle nous est présentée. Et l'oral permet justement aux candidats et au jury d'échanger avec les candidats. Voilà ce que je voulais dire.

Frédérique LEICHTER-FLACK

Merci. Je voudrais m'exprimer en tant qu'ancienne présidente du jury CEP ces quatre dernières années et surtout en tant qu'enseignante avec une grande expérience de l'enseignement au collège. Je suis en première année et en deuxième année.

Je partage l'exigence, qui a été très largement exprimée ici, de composer un corps étudiant divers. C'est vraiment un objectif que nous devons garder en tête et qui est un gage de qualité de l'expérience étudiante à Sciences Po. En revanche, j'estime qu'il y a suffisamment de diversité possible à l'intérieur d'un corps de lycéens, qui ont cru et ont investi dans les savoirs qui leur ont été proposés au lycée, qui ont montré qu'ils avaient envie de travailler, qu'ils avaient le goût de l'effort, qu'ils avaient une curiosité pour l'éducation. Nous trompons les étudiants que nous admettons sur la base de leur seule motivation et engagement lorsqu'ils n'ont pas le niveau pour suivre avec profit les enseignements de première année. J'en ai fait beaucoup l'expérience ces derniers temps.

Je voudrais dire aussi qu'en tant que professeurs, nous avons besoin d'étudiants qui ont envie d'apprendre et qui ont un socle de compétences élémentaires sur lesquelles nous pouvons construire et que nous pouvons amener au niveau où notre ambition souhaite les porter. Sinon, à quoi servons-nous en tant qu'enseignant dans cette maison ?

Et il me semble que l'objectif de diversité, encore une fois, que nous pouvons avoir en tête, dans l'esprit de la réforme qui nous est proposée, reporte notre réflexion et notre discussion sur l'évaluation de l'oral, qui devra avoir évidemment à cœur de promouvoir ce corps étudiant divers à l'intérieur de cette première sélection de lycéens motivés pour apprendre.

Dominique TAFFIN

Je serai vraiment très courte. Juste pour dire que je comprends totalement les questions qui sont aux prémices de la réflexion sur la réforme. Je trouve que beaucoup d'éléments sont apportés dans la discussion, c'est très riche et important ici. C'est évidemment normal aussi que l'administration prépare évidemment des documents soumis justement à la discussion au sein de ce Conseil et qu'il y ait un processus de consultation avant. Il faut qu'il soit entier.

J'ai juste deux points, qui ont déjà été évoqués, mais je voulais juste revenir dessus sans les discuter, mais dire que c'est pour moi important. C'est la question du calendrier, parce que j'entends bien ce que les représentants du personnel disent. Et d'autre part, sur l'inflexion qui a été faite entre la V1 et la V2, sur le rôle de la note de français. En effet, dans le document qui nous a été envoyé – d'ailleurs une petite coquille subsistait –, à un moment, on parle de 60 %, et de l'autre côté, on a maintenu 75 %. Il n'a donc pas été précisé comment seront répartis les 40 %. Et c'est sans doute aussi là que nous avons une marge pour peut-être retravailler cette question de s'assurer que d'autres compétences que de pures compétences disciplinaires, scolaires, soient bien prises en compte dans la phase de présélection des admissions. Merci.

Simon CORDONNIER

Merci, très rapidement, je m'associe à un certain nombre de choses qui ont été dites sur la méthode et je pense que nous aurions vraiment pu nous épargner ces débats précipités en associant plus largement en amont, dans un groupe de travail qui aurait été composé d'un nombre supérieur de personnes, y compris des représentants des étudiants, etc.

Sur le fond, simplement un point de clarification. Dans la définition du dossier écrit, dans le règlement des admissions, on continue à parler des motivations du candidat pour intégrer Sciences Po. Or, dans

l'article 7, cela a disparu, donc ce n'est pas très clair. La définition du dossier écrit, à mon avis, n'est pas claire. Je pense qu'il faut clarifier ce point. À titre personnel, je pense qu'il faut maintenir un élément de motivation malgré tous les biais que nous pouvons avoir. Il avait été dit que ce serait utile pour les membres du jury à l'oral, s'ils disparaissent, c'est un vrai problème.

Et enfin, pour la suite de nos travaux, je pense qu'il faut que nous nous concentrons absolument sur 2026 et que 2026 soit une réforme beaucoup plus collégiale, beaucoup plus approfondie, s'appuyant sur la science qui existe. Et pour cela, je pense qu'il faut que ce sur quoi nous serons amenés à voter puisse nous servir. Il faut absolument que, dans les semaines à venir, nous puissions définir très clairement les critères d'évaluation, que nous dégagions des indicateurs et que nous puissions suivre l'atteinte ou pas des effets attendus. Nous avons vraiment un travail à faire pour clarifier ce que nous attendons et si nous l'atteignons ou pas. Merci.

Xavier RAGOT

Merci. Des éléments de précisions sur cette réforme. Premièrement, la relation d'urgence mentionnée est, je crois, peut-être que d'autres le diront mieux, la nécessité d'informer Parcoursup. Je parle ici en tant que membre académique, je défends un certain pragmatisme. Ce que je comprends, c'est que, quel que soit le process, nous pourrions y revenir, il y a déclaration initiale, il y a l'engagement de l'admission, il y a ce qui était décrit, cette réforme améliore globalement, peut-être marginalement, peut-être pas assez pour certains par rapport aux ambitions, mais tout de même, elle améliore globalement l'existant du fait de l'évolution de la réforme du bac qui était insatisfaisante, au moins par rapport aux objectifs mentionnés. Et donc, mettre plus de poids sur des éléments mentionnés, pour avoir un peu plus d'objectivité dans l'écrit, un peu plus de poids à l'oral, me semble de bonne politique.

Je vais aller vite, parce que je suis en grande partie d'accord avec ce qu'a dit Simon CORDONNIER. C'est que nous améliorons pour 2025 et je prends vraiment au sérieux ce qu'a dit Catherine SUEUR, sur le fait que ne pas changer le processus existant sera, sur le plan social, très négatif, même par rapport aux étudiants. Donc, il faut avancer pour 2025 et vraiment s'engager sur 2026, en faisant la leçon des difficultés qui a abouti à cette avancée marginale, mais qui aurait pu être plus grande si nous avions eu le temps d'instruire les dossiers. Il me semble qu'il faut vraiment se concentrer sur 2026, en mettant en place un groupe de travail, en définissant des objectifs, en associant des personnes, en tirant le bilan aussi de toute l'intelligence qui a été déjà développée par des enseignants, et je vais parler d'un mot du rapport OBERTI. Mais vraiment définir des objectifs, des moyens et des évaluations pour modifier les paramètres.

Personnellement, sur un sujet aussi complexe que les admissions, je pense qu'il nous faut une certaine flexibilité, que nous avançons et que nous évaluons, parce que je me méfie un peu des jardins à la française où nous essaierons de définir, en fonction des objectifs, tous les paramètres. Cela me semble un peu trop ambitieux. Reconnaître le flou tout de même et des moyens par rapport aux objectifs demande une évaluation continue du dispositif pour essayer d'arriver à une réforme qui soit vraiment consensuelle, engageante et peut-être ambitieuse. Contrairement à ce qui a été dit, c'est peut-être une réforme assez paramétrique somme toute qui nous est proposée. Cela améliore certains critères, cela envoie des signaux par rapport à des recruteurs publics notamment. Il faut l'entendre. Cela montre que Sciences Po est en mouvement, cela montre que l'engagement des admissions pour, dans un temps très court, essayer de penser cette réforme pour la mettre en place en distanciel, avec pondération du français qui permette la place pour d'autres pondérations. C'est encore imparfait par rapport à l'objectif 2026. Des points doivent encore être précisés et peut-être y répondrez-vous sur la nature des 60 %. Et il me semble que cela va dans la bonne direction.

Je serais assez pour dédramatiser cette réforme, parce qu'elle a été très investie de beaucoup d'implicite. Ce n'est pas ma lecture, lorsque je vois le document même, ce que nous votons. Je suis un peu moins investi peut-être par rapport aux grands débats qu'il faudra mener dans ce Conseil, et j'en vois plutôt une évolution assez positive de cette réforme, qui a été menée dans un temps court. Et à l'inverse, je dirais bravo aux équipes pour avoir réussi à coopérer sur un document dans des temps aussi courts.

Un dernier point, sur le rapport OBERTI. Je voudrais préciser des choses. Le rapport a été public vendredi soir. Il n'était pas public avant. J'ai eu Marco OBERTI au téléphone, qui a été vite, trois jours pleins, pour le rendre public dans les délais, pour permettre la réflexion. Je pense qu'il n'y a aucune volonté de dissimulation de sa part. Il ne pouvait pas être là aujourd'hui, parce qu'il est engagé à Rennes. J'ai entendu des mobilisations du rapport OBERTI qui ne sont pas tout à fait non plus que j'ai eu en

discutant avec lui. C'est dommage qu'il ne puisse pas l'expliquer. Donc, prenons le temps vraiment d'utiliser le rapport OBERTI dans cette phase suivante. Nous l'invitons en CI, en le faisant expliciter sa compréhension des différents biais, des avantages des procédures. Je ne veux pas parler en son nom ici, mais ce que j'ai compris de ma discussion avec Marco n'était pas tout à fait ce que j'ai compris autour de cette table, du rapport de Marco OBERTI. C'est une seule nuance.

Luis VASSY

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais rebondir sur ce point, parce que c'est la deuxième fois qu'un procès d'intention m'est fait et je pense que ce n'est vraiment pas la bonne manière de travailler. J'étais tout à fait disponible et prêt à ce que le rapport soit lisible. Et c'est bien Marco OBERTI qui m'a demandé à ce qu'il ne le soit pas, avant qu'il ait pu travailler à une version publiable du rapport. Mais une fois de plus, vous tombez dans l'écueil consistant à préjuger de mes intentions de manière, comme toujours, un peu agressive.

Cela rejoint aussi la remarque faite précédemment sur la presse. J'aurais bien voulu partager ce rapport, parce qu'il est intéressant à maints égards, même si je dois dire, puisque vous avez fini par le lire, il ne s'intéresse qu'à une partie essentielle du sujet, qui est la question de la diversité et de l'égalité des chances à Sciences Po.

Je vais rebondir sur ce point, sur ce que dit notre collègue Frédérique. Nous aurions tort de laisser entendre qu'il y a une contradiction entre diversité et excellence. Nous cherchons la diversité dans l'excellence. Et nous n'avons pas à opposer ces deux concepts comme, implicitement, un certain nombre d'entre vous l'ont fait. D'une certaine manière, je trouve que l'étudiant représentant de Solidaires est le plus clair, parce qu'au fond, sa prise de position est la plus honnête. Il souhaite une université non sélective, comme vous d'ailleurs, à l'Union étudiante. Et à la limite, cela a le mérite de la clarté. C'est un modèle qui ne permet pas à Sciences Po de survivre. Mais après tout, pourquoi pas ? La planète continuera à tourner sans Sciences Po. Mais je ne pense pas que ceux qui sont dans ce Conseil et qui, par définition, doivent avoir à cœur les intérêts de l'Institution, puissent vouloir aller dans cette direction. À ma connaissance, un Conseil est censé se prononcer dans le meilleur intérêt de l'institution à l'avis duquel il est censé présider.

Donc, décider de se positionner contre l'intérêt de l'institution, ce qui est objectivement le cas dans l'approche d'une université non sélective, que vous promouvez, avec ce que cela aurait comme effet sur l'attractivité internationale non seulement des étudiants, mais peut-être aussi des enseignants-chercheurs et d'autres, me semble fondamentalement à la fois très honnête de votre part et en même temps fondamentalement contradictoire avec l'objet que nous sommes censés promouvoir autour de cette table. Ce qui m'amène à un deuxième point un peu général. Je voudrais redire, parce que c'est implicitement, y compris dans l'intention de la représentante de la CFTC, un non-dit curieux et que je trouve presque potentiellement un peu blessant, l'idée que j'ai autre chose en tête que le meilleur intérêt de cette institution et des étudiants. C'est la seule chose qui me motive lorsque je travaille et propose quelque chose à ce Conseil, y compris la réforme des admissions. Je souhaiterais que chacun s'arrête à ce qu'a dit la chef du service de l'Inspection des finances et à la nécessité de se montrer en mouvement. Cela ne veut pas dire, Cécilia, que je nie que cette institution a tenu bon, que les salariés ont réussi à continuer à conduire des projets. Ils l'ont fait dans l'adversité. Mais maintenant, nous devons rentrer dans une nouvelle phase, qui est une phase qui est moins défensive et qui est plus conquérante et ouverte au dialogue avec nos partenaires extérieurs qui ont aussi des attentes puisqu'ils sont ceux qui, *in fine*, recruteront nos élèves.

Sur le reste, il y a eu énormément de questions précises. En réalité, j'ai déjà répondu à la plupart d'entre elles. Je ne veux pas pointer, parce que je ne veux pas être cruel, les éventuelles contradictions sur le fait de dire qu'en fait la procédure est biaisée contre les femmes, puis qu'en fait ce sont les mathématiques qui sont biaisées contre les femmes, mais tout en notant que nous ne les introduisons pas dans le processus de sélection. Je n'ai pas connaissance en tout cas que le bac et l'écrit du bac de français pèsent négativement contre les candidates féminines. Je ne suis pas absolument certain de l'inverse, mais il faudrait regarder.

Nous avons deux impératifs à relever. D'ailleurs, vous avez noté que toutes les épreuves sont discriminantes. En fait, le système secondaire est discriminant. Il y a une corrélation entre performances scolaires et milieu social. Néanmoins, nous sommes une université sélective qui met énormément de moyens pour assurer la diversité sociale en son sein. Nous sommes les seuls à financer à 75 % un

complément de bourse du CROUS et j'entends, si vous m'y autorisez, communiquer activement sur cet aspect de notre démarche, puisqu'il y a un tout cohérent à construire cette démarche pour les boursiers de France. Et ils sont nombreux à être excellents sur le plan scolaire, nous n'aurons aucune difficulté à assurer la diversité dans l'excellence. Il se trouve que, contrairement à ce qui a été dit, nous sommes allés compiler les chiffres des résultats au bac français des élèves boursiers. Vous voyez que nous sommes tout de même allés assez loin pour voir si ce que nous faisons était cohérent. Nous communiquerons extrêmement activement sur tout le système d'appui qu'il y a pour les élèves boursiers, de manière à ce que ceux-ci comprennent que, à performances excellentes égales, ils ont intérêt à venir à Sciences Po et à assurer ce que nous souhaitons tous, c'est-à-dire la diversité sociale, mais aussi, en effet, la diversité cognitive, des approches, la diversité d'opinions d'ailleurs peut-être aussi, dans notre institution.

Parmi les questions qui ont été posées, non, je ne peux pas quantifier le nombre d'oraux supplémentaires que nous ferons. J'attends en fait trois choses à ce stade, mais qui ne relèvent pas du règlement, donc nous pouvons avancer aujourd'hui. J'attends encore trois éléments du service des admissions, des propositions sur la manière de pondérer afin d'utiliser les 15 % qui ont été libérés en effet, en passant de 75 à 60 %. Je note juste que cela ne relève pas du vote du règlement intérieur. Nous ferons donc évidemment au mieux. Certains plaident pour le quantitatif, d'autres plaident pour la philosophie, de mémoire. Il y a différentes manières d'approcher le sujet. J'attends une évaluation du nombre d'examineurs écrits dont nous aurons besoin pour caler notre besoin opérationnel en ressources. Ce qui m'amène à dire, par rapport à la question du coût, que je n'ai aucune raison de penser que les coûts vont augmenter cette année puisque, par définition, comme le disait notre Président, c'est une réforme tout de même très largement paramétrique, qui, sur le plan opérationnel, a assez peu d'incidence. Nous examinerons à peu près le même nombre de dossiers et nous ferons passer un peu plus d'oraux. Je ne m'attends pas à un coût budgétaire massif. Celui-ci aurait pu exister si nous avions maintenu les oraux en présentiel, mais vous aurez noté que ce n'est plus le cas. La question a sans doute dû être préparée avant cette dernière évolution. Mais il se trouve que les choses ont changé sur ce point.

Idem sur la grille d'évaluation à l'oral. En réalité, je veux tout de même dire tout le chemin que nous avons parcouru en travaillant avec le service des admissions. Si j'avais suivi ma logique initiale, nous aurions eu une épreuve écrite dès 2025 et nous sommes convenus, en y travaillant vraiment avec beaucoup d'intensité, que ce serait difficile sur le plan opérationnel, à mettre en place dès cette année. En conséquence de quoi, nous réfléchissons à tout cela pour 2026. La question était de voir si nous pouvions vérifier par des questions ponctuelles, et franchement dans l'idée qu'elles prennent une part extrêmement marginale de l'oral, s'il est pertinent aussi pour nous de tester cela, comme le font d'ailleurs la plupart des universités concurrentes de Sciences Po. Parce que nous pouvons décider de nier l'existence de concurrents internationaux comme la Bocconi, Oxford, Cambridge, Harvard, Berkeley, la MIT, ou d'autres qui sélectionnent sur ce type de question. Je ne dis pas qu'ils ont raison, je ne dis pas qu'ils ont tort, mais je pense qu'il y aurait de la valeur à vérifier si cela nous apporte quelque chose pour la réforme 2026. Donc, l'idée est plutôt d'en faire un test de notre capacité à introduire ce type de questionnement pour la réforme globale, puisque nous allons aussi évaluer ce que nous ferons en 2025. Et le dernier point opérationnel, qui était le premier, en fait, porte sur les langues. En effet, il me semble qu'il y a une littérature assez nombreuse, malheureusement, qui montre que la maîtrise des langues est socialement discriminante. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs elle a disparu de toutes sortes de concours de la fonction publique au fil des années. Nous pouvons le regretter, parce que la maîtrise des langues est importante. Et d'ailleurs, un début de chemin avait été fait, puisque le coefficient des langues était passé de 4 à 1, d'ores et déjà dans la V1 de la réforme 25. Il ne s'agit pas du tout de dire que les langues ne sont pas importantes, mais ma logique, comme vous le savez, est plutôt – et nous y travaillons en ce moment même avec Jeanne LAZARUS – de dire que la logique est plutôt d'accroître la masse de cours de langue en début de scolarité du Bachelor, afin que les étudiants puissent rapidement voir leur niveau s'homogénéiser et suivre si possible des cours en langues, comme ils le font avec plaisir lorsque c'est possible. Nous réfléchissons à cela en ce moment même, à une formule d'évaluation des compétences de l'ensemble des étudiants une fois qu'ils sont admis à Sciences Po, de manière à pouvoir concentrer nos efforts dans les domaines où il y aurait éventuellement des retards, que ce soit l'anglais pour les Français, le français pour les étudiants étrangers, peut-être une deuxième langue pour ceux qui auraient des qualités dans ces domaines, etc. Et le quantitatif qui est une préoccupation, comme je le

sais, de mon voisin de gauche et de certains étudiants, pourrait se prêter également à ces moments de *booster* d'introduction.

Néanmoins, je veux aussi dire, je parle sous le contrôle de Pauline, que le bloc 2 permet aussi de regarder ceux des étudiants qui sont dans des filières bilingues, double bac, etc., qui traditionnellement fournissent d'excellents étudiants à Sciences Po. Avec cela, je crois que nous avons tout couvert, sauf la question de l'article 7, Pauline, soulevée par Simon, pour laquelle j'avoue que je découvre le sujet.

Et pardon, un dernier point que je voudrais évoquer, c'est la méthode et le rythme. Je suis rentré dans le bureau du directeur de Sciences Po le 1^{er} octobre, c'est un fait. Soit, comme l'a noté Catherine SUEUR, nous étions en mesure de faire cette petite réforme pour 2025. Soit nous démontrions une incapacité collective à bouger avant la procédure d'admission 2026, soit deux ans après l'évolution de notre gouvernance. Malheureusement, le calendrier est ce qu'il est, j'aurais préféré arriver le 1^{er} juin – ce n'est pas moi qui ai décidé du calendrier de mise en place d'une nouvelle Direction. Nous aurions eu dans ce cas plusieurs mois pour travailler. Évidemment, pour la réforme pérenne, nous aurons tout loisir d'avoir des échanges approfondis et documentés.

Je voudrais finir par dire que nous mettons une barre, comme cela a été noté par notre Président, en termes de documentation et de démonstration de la nécessité d'avancer qui me semble sans précédent. Nous sommes allés regarder sur les réformes précédentes, y compris la dernière qui a été validée. Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu une demande aussi massive d'établissement statistique des faits. Cela me laisse penser que c'est un argument de séance, qui vise plutôt à empêcher d'avancer, en réalité. Mais en tout cas, ce à quoi je peux m'engager, c'est à l'évaluation ex post de la réforme de manière à en intégrer les éléments dans notre procédure 2026. J'espère avoir été complet avec cela et je laisse Pauline sur le dernier point.

Pauline BENSOUSSAN

Juste une précision sur la motivation. Les candidats doivent bien remplir leurs motivations pendant la phase du dossier, donc pendant la phase Parcoursup. C'est pour cette raison que cela reste mentionné. Néanmoins, ce n'est plus évalué dans le bloc 3. Le bloc 2, c'est bien les bulletins scolaires et la fiche avenir. En revanche, il est bien écrit que, pour l'oral, les écrits de motivation sont mis à disposition de la Commission et cette dernière pourra interroger les candidats sur cette partie. Mais les écrits de motivation ne sont plus évalués pour la voie générale et la voie CEP dans le dossier.

Xavier RAGOT

Merci. Si vous en êtes d'accord, nous ouvrons le vote par les procédures, comme il était demandé un vote en ligne, vous recevrez le mail et nous avons les procurations.

Ismahane GASMI

Il y a juste une nouvelle procuration de Mme LEMARDELEY à Mme EISENBERGER.

Sandrine PERROT

Je profite peut-être de ce moment de latence, pour un point d'information. Xavier, tout à l'heure, tu disais que nous votions pour le règlement et que d'autres choses pourraient être rediscutées, révisées, etc. Juste pour comprendre de quoi tu parlais, comment ce sera mis en place, et quelles sont les prochaines étapes prévues. Puisque tu semblais dire que certains points pouvaient être discutés.

Xavier RAGOT

Je laisserai Pauline répondre à cet élément-là. Ce que nous votons, c'est la modification du règlement des admissions, et donc c'est le texte lui-même. Il y a des éléments dont nous avons débattu à juste titre, parce que c'est la cohérence globale de la réforme, qui ne font pas partie du texte que nous votons. C'était juste mon point de précision. Donc, des éléments, qui ne sont pas inclus dans le règlement des admissions, peuvent évoluer par la suite.

Pauline BENSOUSSAN

Peut-être juste sur la précision, sur le règlement. L'unique chose qui change, c'est le bloc 3, qui était la partie motivation et essai. Il n'y aura plus d'essai, et la motivation est basculée sur l'oral. C'est

uniquement cela qui est soumis au vote. Le bloc 1, par exemple les notes prises en compte et leur pondération, est à la main de l'administration.

Xavier RAGOT

Le résultat est le suivant : 18 pour, 10 contre, 1 abstention, sur un total de 29. La modification est votée.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la proposition d'évolutions relatives à l'admission en première année du Collège universitaire (18 pour, 10 contre, 1 abstention).

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer à l'expression du droit en la personne de Léonard, pour voter sur les personnalités qualifiées. Je tiens à dire que la fois prochaine, nous ferons un point avec l'administration pour améliorer le fonctionnement du CI, pour que nous puissions tenir les délais. Parce qu'il y a des personnes, comme Catherine SUEUR, qui a dû partir. C'est dommageable. Je pense que l'implication de chacun, notamment de salarié ou d'étudiants qui peuvent avoir d'autres contraintes par la suite, demande de respecter, autant que faire se peut, des temps qui permettent certes le débat, mais aussi l'implication de chacun, pour qu'il n'y ait pas de biais qui pourraient émerger.

Je m'arrête là. Que le droit soit dit. Léonard, vous avez la parole et ensuite nous passons de suite au vote.

IV. SUITE DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT (REPRISE)

Léonard GOURINAT

Très rapidement, j'ai pu approfondir mon analyse. Je serai le plus complet possible. Il y a un principe constant en droit public qui prévoit que, lorsque le terme « majorité » est utilisé sans précision supplémentaire, il s'entend toujours comme majorité simple. C'est bien ainsi qu'est rédigé l'article 34 de votre règlement intérieur, qui prévoit, je cite, que « les Conseils se prononcent à la majorité des voix des membres présents ou représentés. » Nous avons d'ailleurs une illustration, en quelque sorte *a contrario* de ce principe, dans ce même règlement intérieur, avec l'article suivant, l'article 34 bis qui est consacré à la procédure de désignation et qui, lui, précise bien que : « La majorité requise dans ce cas très spécifique est la majorité absolue ». Dans le silence, c'est donc la majorité simple qui s'applique pour l'adoption de vos délibérations.

Concrètement, il s'agit de compter le plus grand nombre de voix pour déterminer si la délibération est adoptée ou non. Que ces voix atteignent ou non la moitié des membres présents ou représentés, sans prise en compte, donc, des votes blancs ou des abstentions. Par exemple, vous êtes 29 membres présents ou représentés ; si une délibération obtient 10 votes pour et 6 votes contre, elle est adoptée, car les voix pour sont plus nombreuses que les voix contre. C'est donc bien la majorité simple. J'ai donc répondu un peu trop vite, tout à l'heure, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Xavier RAGOT

Le droit a été dit. Je vous propose de passer au vote de suite, sans plus attendre. Donc personne par personne, pour, contre, abstention. Cela permettra à chacun de s'exprimer dans le cadre que nous connaissons maintenant. Merci.

Ismahane GASMI

J'ai deux nouvelles procurations, M. BOUDJAABA à Mme LEICHTER-FLACK et Mme SUEUR à Mme BERTRAND DORLEAC.

Xavier RAGOT

Je vous propose de passer aux résultats des votes. 14 pour, 14 contre, 1 abstention, c'est fascinant. Ma voix est prépondérante. J'ai voté pour cette personne, Arnaud ROBINET. Donc, Arnaud Robinet est élu sur proposition du Directeur. J'applique le droit de la manière la plus stricte. Et bien sûr, Léonard, vous pouvez me contredire si nécessaire.

La personne d'Alexis MOREL a récolté 13 voix pour, 15 voix contre. La personne n'est donc pas élue au Conseil d'Institut comme personnalité extérieure proposée. Nous avons le résultat du vote de ce jour. Merci.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la désignation d'Arnaud ROBINET comme personnalité extérieure membre du Conseil de l'Institut, à la majorité des votants (14 pour, 14 contre, 1 abstention).

Le Conseil de l'Institut émet un avis défavorable à la désignation d'Alexis MOREL comme personnalité extérieure membre du Conseil de l'Institut, à la majorité des votants (13 pour, 15 contre, 1 abstention).

Xavier RAGOT

Il est 11 h 30, et il nous reste un point à l'ordre du jour, qui est un point essentiel, qui est le circuit des jeunes diplômés, que nous avons déjà reporté une fois. Et il me semble essentiel dans notre maison de savoir ce que deviennent nos diplômés. Nous le reportons en janvier et nous reportons l'ensemble des points d'hiver en janvier, parce que nous ne pouvons pas finir à 11 h 30, avec les personnes qui sont parties, dans cette dimension-là.

La fois prochaine, il sera proposé deux choses : soumettre, dix jours avant bien sûr, tous les textes, soumettre les motions avant pour permettre, si c'est nécessaire, en lien avec le Directeur, le Bureau, l'inscription en ordre du jour et pas en point divers, et tenir les délais en s'assurant des temps de parole. Je vous prie de m'excuser du retard qui est le nôtre en finissant à ne pas pouvoir traiter tous les points. Encore une fois, ce qui me choque le plus, c'est sur la trajectoire des diplômés. Cela fait deux fois que nous reportons et c'est un engagement des personnes de l'administration qui font tout le travail pour tenir les délais. Nous ne sommes pas capables de les entendre sur ce sujet aussi essentiel. Je trouve cela dommage, mais la fois prochaine nous ferons mieux. Je parle en mon nom propre, je ne vais pas impliquer le bureau, mais nous serons plus efficaces la fois prochaine.

Une dernière intervention par la présidence du Conseil scientifique.

Florence HAEGEL

Juste en tant que membre du CI, je pense que c'est aussi l'ordre du jour qui est peut-être un peu trop chargé, avec tout de même la question des admissions qui est importante. Bien sûr, il faut être plus courts dans les interventions, mais il faut peut-être aussi un peu alléger l'ordre du jour.

Et le deuxième point, c'est aussi les cafouillages, mais qui sont aussi importants. À la fois dans les procédures de vote et même dans les règles de savoir quelle est la majorité, c'est un peu gênant d'avoir à discuter de cela en assemblée comme cela. D'une part, nous perdons du temps et, d'autre part, c'est un peu gênant que ce ne soit pas fixé une fois pour toutes avant.

Xavier RAGOT

Je ferai une note de procédure de vote, pour que nous discussions vraiment des procédures afin qu'un tel événement ne se reproduise pas. Mais en général, vous savez que ce n'est jamais le même événement qui se reproduit. Ce sera discuté au prochain CI.

Vraiment des interventions conclusives et, après, nous nous quitterons pour ce CI du 10 décembre.

Nathan ARSAC

Une intervention conclusive, oui, mais qui demande tout de même si nous ne pouvons pas trouver trois minutes pour défendre les deux motions qui sont portées aujourd'hui, qui répondent à un caractère d'urgence, que nous pourrions comparer au caractère d'urgence que vous nous avez rétorqué pour la réforme des admissions. Nous ne sommes pas responsables des problèmes juridiques qui se passent au niveau du Conseil. Nous avons perdu une vingtaine, une trentaine de minutes sur une question que vous auriez dû régler et nous avons refait un vote, qui n'aurait sans doute jamais été refait s'il n'était pas à votre désavantage. Donc, j'aimerais beaucoup que nous puissions porter ces deux motions pendant cinq minutes avant de finir.

Xavier RAGOT

Je comprends votre position, mais la réponse est non. À 11 h 35, ce n'est pas possible. Je m'arrête là, mais je suis désolé et je prends sur moi. Je m'engage en mon nom, et pas au conseil, je ne sais pas l'avis

du bureau, mais là, ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas, et c'est en partie de notre faute, je le reconnais, le point est pris, nous aurons un élément de précision. Vous aurez le loisir de reproduire, et j'en suis désolé, ces motions et de les mettre au vote dans un délai plus long pour le prochain Conseil. Il y a un degré d'urgence réel, mais pas aussi grand que Parcoursup. Donc, elles seront soumises à la discussion au prochain Conseil, c'est certain. Mais là, à 11 h 35, ouvrir ce débat-là, et je sais qu'il y a eu beaucoup d'interventions, tout le monde sera parti avant la fin et ce ne sera pas raisonnable. J'en suis désolé, mais je suis obligé de ne pas donner suite à cette demande, comme ne pas donner suite à la présentation sur le parcours jeunes diplômés, contrairement à mon engagement auprès de la personne qui a préparé la présentation et j'en suis fort désolé également.

Xavier RAGOT lève la séance à 11 h 38.